

Politique
concernant
le saumon sauvage



Région du Pacifique | Pêches et Océans Canada
PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR 2018-2022

Rapport annuel de 2020-2021

Table des matières

Sommaire	2
Introduction et contexte	3
Progrès d'ensemble de la mise en œuvre de la PSS	10
Faits saillants des activités du Plan de mise en œuvre de la PSS	12
Le point sur d'autres initiatives de 2020-2021 ayant visé les saumons du Pacifique	16
État des saumons du Pacifique et mesure du rendement ministériel	21
Prochaines étapes de la PSS : 2021-2022	24
Conclusion	26
Annexe A : Ressources et sigles et acronymes pour la mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage	27
Annexe B : Suivi du Plan de mise en œuvre de la PSS	29

Sommaire

Le 11 octobre 2018, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière a publié le *Plan de mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage pour 2018-2022* (ci-après appelé « le Plan »). Ce document décrit neuf approches générales et 48 mesures que le Ministère s'est engagé à entreprendre et à diriger au cours de la présente période de cinq ans afin de mettre en œuvre la *Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique* – aussi connue sous le nom de Politique concernant le saumon sauvage (PSS). En accord avec le principe voulant que « ce qui est mesuré est réalisé », et afin de respecter l'engagement du gouvernement du Canada en matière d'ouverture et de transparence, le Plan comprend l'engagement du MPO à réaliser des examens du rendement, y compris des rapports publics annuels sur l'état et les progrès des principales mesures. Bien que l'examen annuel des plans de travail et des activités d'après-saison fasse partie des activités normales, les rapports publics sur l'état d'avancement des activités du Plan permettent de tenir les partenaires et le public informés en temps opportun des progrès accomplis, de cerner rapidement les défis qui se posent, et d'analyser les leçons retenues. Il s'agit du troisième rapport annuel du MPO, lequel s'appuie sur les rapports annuels publiés en 2019 et 2020¹.

En 2021, le MPO a publié un addenda au Plan qui comprend les nouvelles activités 49 à 54. L'addenda découle de l'engagement pris par le MPO dans l'activité 48 du Plan de « coordonner l'ajout de nouvelles activités au Plan de mise en œuvre de la PSS en fonction de la *Loi sur les pêches* modernisée ». Le but est de s'assurer que le Plan reflète les travaux en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches* modernisée, laquelle a reçu la sanction royale en 2019.

En 2020-2021, le Ministère a réalisé toutes les approches générales et un certain nombre des activités principales du Plan qui font progresser la surveillance des stocks de saumons sauvages, l'évaluation et la surveillance de l'habitat et des écosystèmes, la planification stratégique intégrée, l'exécution du programme et la collaboration continue avec la province de la Colombie-Britannique, les Premières Nations et les autres intervenants, ou il a progressé dans ces domaines.

	Approches générales	Activités ayant une date d'achèvement cible	Activités continues
Nombre d'activités	9	32	22
Nombre d'activités en bonne voie ou terminées en 2020-2021	9	21	21
Nombre d'activités retardées ou confrontées à des défis en 2020-2021	0	11	1

¹ <https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/salmon-saumon/wsp-pss/annual-annuel/index-fra.html>

Le présent rapport annuel **donne un aperçu de l'état d'avancement des activités, présente les indicateurs de rendement et décrit l'état d'avancement** de chaque activité, notamment de l'information pour fournir le contexte et les stratégies d'atténuation pour les activités retardées ou confrontées à des défis.

Introduction et contexte

Contexte

Les saumons sauvages du Pacifique sont des éléments emblématiques de la vie et de la culture de la côte ouest du Canada. Ils ont une immense valeur pour les écosystèmes naturels, les pratiques culturelles et spirituelles, les activités récréatives et les emplois le long de la côte et dans les bassins hydrographiques intérieurs de la région du Pacifique. Les espèces de saumons du Pacifique sont très importantes pour les écosystèmes marins, dulcicoles et terrestres. Beaucoup d'espèces de la faune et de la flore – des épaulards aux ours noirs en passant par les sapins de Douglas – dépendent de la migration des saumons du Pacifique pour leur survie et leur bien-être. Les saumons sont également inextricablement liés aux communautés autochtones de la Colombie-Britannique et du Yukon, non seulement en tant que source traditionnelle de nourriture, mais aussi comme un élément essentiel de leur bien-être nutritionnel, spirituel, culturel, social et économique.



Photo : Margarita Schwartzel · Des saumons rouges (*Oncorhynchus nerka*)

La protection des stocks de saumons sauvages du Pacifique est une priorité pour le MPO, notamment en raison des difficultés auxquelles sont confrontées les espèces. De nombreuses populations de saumons du Pacifique subissent des pertes à chaque étape de leur cycle de vie en raison d'une combinaison de facteurs, notamment les changements climatiques et le réchauffement des eaux, la dégradation de l'habitat, les changements dans l'utilisation des terres et de l'eau, les polluants, les événements ponctuels graves (déversements toxiques et glissements de terrain) et les pêches illégales, non déclarées et non réglementées à l'échelle internationale. À l'heure actuelle, on envisage d'inscrire 39 populations différentes de saumons du Pacifique sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), et d'autres sont dans l'attente d'une évaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

La publication en 2005 de la PSS a marqué un tournant majeur dans la gestion des saumons du Pacifique, par l'élaboration d'une éthique de conservation visant à préserver la diversité génétique ainsi que l'abondance des espèces. L'objectif ultime de la PSS est de « ...rétablir et maintenir des populations de saumon diversifiées et en bonne santé, ainsi que leur habitat, pour le bénéfice et le plaisir perpétuels des Canadiens ». Pour atteindre cet objectif, la PSS comprend six stratégies, notamment la stratégie 6 dans le cadre de laquelle le MPO s'est engagé à examiner de façon continue la mise en œuvre et le succès de la Politique. Le Plan de mise en œuvre² décrit neuf approches générales et 48 activités précises que le MPO entreprendrait sur une période de cinq ans pour

² <https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/salmon-saumon/wsp-pss/ip-pmo/index-fra.html>

faire progresser le but à long terme et les objectifs de la PSS. Il a également regroupé les stratégies en trois thèmes interreliés : l'évaluation, le maintien et le rétablissement des stocks, et la responsabilisation.

En 2021, le MPO a publié un addenda³ au Plan qui inscrit six nouvelles activités issues des nouveaux programmes en vertu de la *Loi sur les pêches* modernisée. Fondée sur de vastes consultations avec le public, l'industrie, les groupes environnementaux et les peuples autochtones, la nouvelle *Loi sur les pêches* améliore la protection de nos pêches et des écosystèmes aquatiques qui les supportent. Afin d'assurer l'harmonisation avec la nouvelle Loi, le Plan contient un engagement décrit comme suit dans l'activité 48, de « coordonner l'ajout d'activités dans le plan de mise en œuvre de la PSS en fonction de la refonte de la *Loi sur les pêches* ».

Le Plan arrivant en 2022 à la fin de sa période de cinq ans, le MPO continue de se concentrer sur la protection et la conservation des stocks de saumons sauvages du Pacifique. La lettre de mandat supplémentaire de janvier 2021 adressée à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne souligne l'engagement de travailler en étroite collaboration avec les ministres concernés, ainsi qu'avec les Premières Nations, les autorités provinciales et territoriales, les organisations de pêche et d'intendance et les collectivités concernées de toute la région du Pacifique, afin de proposer une stratégie pour les saumons du Pacifique. Le *Budget 2021 : Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience* a déterminé un financement de 647,1 millions de dollars sur cinq ans (plus 98,9 millions de dollars en amortissement) pour des initiatives visant à protéger et à conserver les stocks de saumons du Pacifique. Le Ministère a commencé à travailler sur l'Initiative de la Stratégie pour le saumon du Pacifique (ISSP) à l'échelle régionale et nationale, et s'est engagé à collaborer avec les Premières Nations, les autorités provinciales et territoriales et les principaux intervenants du secteur des saumons, pour mieux comprendre l'évolution des stocks de saumons, protéger et conserver leurs habitats, et favoriser la durabilité des populations de saumons du Canada.

Répercussions des changements climatiques et environnementaux

Les changements climatiques sont devenus le principal facteur influant sur les tendances des populations de saumons, car ils affectent les écosystèmes marins et dulcicoles que les saumons utilisent tout au long de leur vie. Des vagues de chaleur marine pendant une période prolongée réduisent la qualité de la nourriture des saumons à proximité de la base de leurs réseaux trophiques. Les températures estivales dans les rivières sont plus fréquemment trop chaudes pour les saumons. Bien que ces effets liés au climat vont globalement augmenter au fil du temps, les répercussions seront différentes pour chaque population de saumon en fonction des écosystèmes uniques, des pêches et d'autres facteurs auxquels les saumons sont confrontés de façon cumulée au cours de leur vie. Des facteurs comme des changements de l'habitat, les pêches, les maladies et les polluants peuvent influencer de manière individuelle ou cumulée sur les tendances des populations de saumons, et font tous partie du contexte des changements climatiques.

COVID-19

Tout au long de 2020 et de 2021, la pandémie de COVID-19 a continué de toucher les Canadiens d'une manière sans précédent. Les perturbations économiques et sociales déclenchées par la COVID-19 ont eu une incidence sur la gestion des pêches et les efforts de conservation à l'échelle locale, nationale et mondiale. En 2020, le Ministère s'est rapidement adapté pour continuer d'assurer les services essentiels et les activités, tout en faisant des efforts pour réduire au minimum la transmission du virus. En ce qui concerne le Plan, plusieurs activités ont été retardées en raison de la COVID-19. Par exemple, des équipes n'ont pas été en mesure de travailler sur le terrain, et la

³ <https://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/salmon-saumon/wsp-pss/ip-pmo/addendum-fra.html>

consultation est devenue difficile puisque les collectivités, ainsi que le MPO, ont dû transférer des ressources pour répondre aux priorités liées à la COVID-19.

Contexte international

Le Traité sur le saumon du Pacifique (TSP) est le principal accord par lequel le Canada et les États-Unis s'engagent à coopérer bilatéralement sur les questions relatives à la conservation, à la gestion et à la répartition internationale des saumons du Pacifique. Il engage les parties à coopérer en matière de science, d'évaluation des stocks et de mise en valeur des saumons, et à élaborer des ententes particulières de conservation et de partage des captures pour des stocks et des pêches de saumons particuliers. Ces accords de conservation et de partage des captures sont décrits dans plusieurs chapitres sur les pêches de l'annexe IV du TSP, qui sont organisés par région géographique ou espèce de saumon et qui sont renégociés périodiquement par les parties (habituellement selon un cycle de 10 ans).

Le 3 mai 2019, les parties ont mis en œuvre un nouvel accord de 10 ans pour plusieurs de ces chapitres sur les pêches, lesquels sont désormais en vigueur jusqu'en 2028. Le chapitre 4, qui porte sur la gestion du saumon rouge et du saumon rose du fleuve Fraser, a expiré le 31 décembre 2019, et les négociateurs canadiens et américains ont conclu une entente de principe sur les modifications proposées en février 2019. Les nouvelles modifications sont officiellement entrées en vigueur en février 2021 et demeureront en vigueur jusqu'en 2028. Des consultations ont été menées auprès des Premières Nations et des intervenants avant et pendant ces négociations. Le Ministère continuera également d'organiser des séances de consultation et des réunions, au besoin, pour cerner les préoccupations potentielles au sujet de l'entente, en discuter et les atténuer.



Afin d'aider le Canada à respecter les nouvelles obligations en vertu du TSP, la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a annoncé en septembre 2019 un financement annuel supplémentaire de 15 millions de dollars pour soutenir la recherche et la gestion des saumons sauvages du Pacifique. Le financement vise à améliorer notre compréhension des changements climatiques, des pêches et d'autres facteurs ayant une incidence sur les stocks de saumons sauvages du Pacifique au moyen d'activités précises, notamment l'évaluation des stocks, la pose et la récupération de micromarques magnétisées codées, ainsi que la surveillance et la déclaration des prises. Cet investissement permettra également au Ministère de travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations et les intervenants afin de gérer les pêches de saumons du Pacifique, et de mieux comprendre les tendances relatives aux stocks afin d'en assurer la conservation et la durabilité. À cet égard, de nouveaux programmes de subventions et de contributions ont abouti à la signature, de 2019 à 2021, d'environ 64 accords avec les Premières Nations afin de soutenir leur rôle dans la mise en œuvre du TSP.

Importance de la collaboration

La santé actuelle et future des populations de saumons du Pacifique dépend du travail accompli par de nombreux organismes de réglementation importants, les Premières Nations, les collectivités et les organisations. Ainsi, les partenariats entre l'État fédéral, les provinces, les territoires, les administrations locales et les gouvernements autochtones sont des éléments essentiels d'une approche intégrée de la gestion et de la conservation des saumons du Pacifique. Le cadre de compétences pour les saumons du Pacifique englobe les différents pouvoirs conférés par la loi pour la gestion de l'habitat, la gestion intégrée des ressources et la protection des terres, ainsi que des plans de gestion locaux et le zonage. Dans ce paysage complexe, le Ministère travaille avec différents partenaires selon les autorités concernées et l'échelle spatiale de l'activité entreprise.

Le MPO travaille avec ses partenaires sur les saumons du Pacifique et leur habitat en se basant sur l'engagement pris par le gouvernement du Canada de renouveler sa relation de nation à nation avec les peuples autochtones, ainsi que sur plusieurs politiques clés, notamment l'approche de précaution en ce qui concerne le Cadre décisionnel pour les pêches et la PSS. Les principes de la PSS – axés sur la conservation, la collaboration avec les Premières Nations, la prise de décisions qui assurent une utilisation durable et un processus ouvert et transparent – orientent le travail du Ministère.

Bien que le présent rapport décrive les progrès réalisés par le Ministère en ce qui concerne les mesures qu'il prend ou dirige, le MPO reconnaît que ses partenaires de la Colombie-Britannique et du Yukon contribuent eux aussi activement à l'objectif de la PSS de maintenir et de rétablir les populations de saumons sauvages.

Loi sur les pêches modernisée

En vertu de la *Loi sur les pêches*, le MPO est responsable de la gestion des ressources halieutiques canadiennes ainsi que de la gestion, de la conservation et de la protection des poissons canadiens et de leur habitat. Le 6 février 2018, le gouvernement du Canada a proposé des modifications pour rétablir les mesures de protection perdues et intégrer des mesures de protection modernes à la *Loi sur les pêches*. Le 21 juin 2019, le projet de loi C-68 (*Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en*



Photo : MPO · Un saumon rose (*Oncorhynchus gorbuscha*)

conséquence) a reçu la sanction royale. Les modifications ont été élaborées à la suite de vastes consultations. Le Ministère a entendu les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie, les intervenants et le public de partout au pays, qui ont demandé des lois solides, équitables et claires qui protègent l'environnement, les océans et les plans d'eau du Canada. On a reconnu qu'un secteur de la pêche sain et durable revêt une importance cruciale pour l'économie canadienne. À l'avenir, deux aspects clés découlent de la modernisation de la *Loi sur les pêches* : (1) l'introduction de dispositions sur les stocks de poissons pour les principaux stocks de poissons prescrits et (2) la transformation du Programme de protection du poisson et de son habitat avec un mandat élargi et une hausse des ressources.

Nouvelles dispositions concernant les stocks de poissons

Les modifications ont établi des engagements contraignants pour la ministre des Pêches et des Océans :

- mettre en œuvre des mesures pour maintenir les stocks de poissons importants dans les niveaux nécessaires permettant de promouvoir la durabilité;
- élaborer et mettre en œuvre des plans pour les stocks de poissons qui ont diminué jusqu'à atteindre voire dépasser leur point de référence limite (PRL), ce dernier étant l'état du stock au-dessous duquel la productivité est suffisamment compromise pour entraîner de graves dommages.

Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux stocks visés par la réglementation. Le 2 janvier 2021, le règlement modifiant le Règlement de pêche (dispositions générales) en vertu de la *Loi sur les pêches* a fait l'objet d'une publication préalable par le Ministère. Le règlement proposé prescrirait 30 stocks de poissons, dont trois stocks de saumons du Pacifique : saumon chinook de la côte ouest de l'île de Vancouver (COIV), saumon chinook de l'Okanagan et saumon coho du Fraser intérieur. D'autres stocks importants seront prescrits au cours des prochaines années.

En outre, la *Loi sur les pêches* exige que des plans de rétablissement soient mis en place dans les 24 mois suivant la date à laquelle la ministre a prescrit le stock dans un règlement, si le stock est déjà en deçà de son PRL, ou dans les 24 mois suivant le déclin d'un stock au niveau de son PRL ou en deçà.

Programme de protection du poisson et de son habitat

L'ancien Programme de protection des pêches a été transformé en Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH) pour mettre en œuvre des éléments clés de la nouvelle *Loi sur les pêches*. Le PPPH vise à conserver, protéger et restaurer le poisson et son habitat, ainsi que les écosystèmes aquatiques, pour les Canadiens, aujourd'hui et demain. Pour ce faire, il met l'accent sur quatre principaux domaines : (1) examens et conseils réglementaires; (2) planification intégrée; (3) mobilisation et partenariats; (4) mobilisation des Autochtones.

Le PPPH est chargé d'administrer les dispositions de protection du poisson et de son habitat de la *Loi sur les pêches* et de certaines dispositions de la LEP et de garantir la conformité à ces dispositions. Les activités de réglementation du PPPH comprennent l'exécution d'examens réglementaires des activités de développement proposées, la surveillance de la conformité des projets menés dans l'eau et à proximité de l'eau, et la coordination des conseils ministériels dans le cadre des évaluations d'impact pour les projets faisant l'objet d'évaluations d'impact fédérales. La Division de la planification intégrée du PPPH se concentre sur la planification, la gestion et la coordination proactives avec les groupes, les partenaires et les intervenants autochtones, et fournit des informations afin d'aider à prendre des décisions plus éclairées concernant le poisson et son habitat dans les écosystèmes dulcicoles et côtiers. L'unité responsable de la mobilisation et des partenariats mobilise les Canadiens sur les modifications des règlements, des politiques et des programmes, tout en collaborant avec les partenaires et les intervenants pour mettre en œuvre les changements apportés à la *Loi sur les pêches*. L'unité responsable de la mobilisation des Autochtones continue de faire progresser la réconciliation avec les Autochtones en fournissant des conseils au personnel et en soutenant une approche respectueuse conforme à l'obligation de consultation de la Couronne, notamment en tenant compte des connaissances autochtones.

Une grande partie du travail du PPPH comprend la collaboration avec des groupes autochtones et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux/locaux dans des domaines d'intérêt commun pour protéger, conserver et restaurer le poisson et son habitat, et pour assurer le financement des capacités au moyen de programmes de subventions et de contributions.

Addenda de 2021 au Plan de mise en œuvre de la PSS

Afin de garantir une harmonisation entre la *Loi sur les pêches* modernisée et le Plan, l'activité 48 engage le MPO à coordonner l'ajout d'activités dans le Plan en fonction de la *Loi sur les pêches* modernisée. Le MPO a déterminé six nouvelles activités et a publié l'addenda au Plan en 2021. Les nouvelles activités sont énumérées ci-dessous.

Activité 49 – Obtenir de la Direction des sciences de la région du Pacifique de Pêches et Océans Canada ses conseils sur la méthode d'estimation des points de référence limite (PRL) pour les zones de gestion des stocks (ZGS) de saumon composées d'une ou de plusieurs unités de conservation.

Les PRL constituent une condition préalable nécessaire à la prescription de stocks en vertu des dispositions relatives aux stocks de poissons. Cette activité comprend la recherche d'une méthode pour définir les PRL des ZGS, qui regroupent des unités de conservation dont les probabilités de pêches et d'autres caractéristiques biologiques sont similaires. Les ZGS constituent l'échelle à laquelle les dispositions relatives aux stocks de poissons s'appliqueront aux saumons du Pacifique.

Activité 50 – Appliquer les lignes directrices de la politique nationale pour la rédaction de plans de rétablissement selon les dispositions relatives aux stocks de poissons et la politique de l'approche de précaution de la gestion des saumons du Pacifique en conformité avec la Politique concernant le saumon sauvage.

Les orientations nationales sur les dispositions relatives aux stocks de poissons sont élaborées selon une perspective qui prévoit un plan de rétablissement pour chaque stock. La Direction des sciences de la région du Pacifique du MPO transférera cette orientation aux ZGS de saumons du Pacifique et fournira des conseils sur l'échelle de planification de la récolte, des écloséries et de l'habitat (bassin hydrographique, écosystème, etc.).

Activité 51 – Coordonner la mise en œuvre des dispositions relatives aux stocks de poissons concernant les saumons du Pacifique.

La Direction de la gestion des pêches de la région du Pacifique du MPO coordonnera et produira des plans pour mettre en application les exigences des dispositions relatives aux stocks de poissons concernant les saumons du Pacifique visés par le règlement. L'activité comprend la recherche des ZGS visées par le règlement conformément aux dispositions sur les stocks de poissons et la planification du travail en vue de respecter les exigences réglementaires (y compris les plans de rétablissement) des stocks visés par le règlement.

Activité 52 – Étudier l'utilisation de l'habitat du saumon coho, sa productivité et sa réaction aux changements d'utilisation des terres dans le bassin versant de la rivière Thompson Nord.

Les saumons cohos de la rivière Thompson Nord font partie de la population du Fraser intérieur, laquelle a été évaluée comme étant menacée par le COSEPAC. Cependant, de nombreux éléments inconnus subsistent concernant le début de son cycle biologique en eau douce. Ce travail comprend une série d'enquêtes en vue de déterminer les zones de forte utilisation de l'habitat, de discerner les taux de productivité de l'habitat et d'examiner en quoi les diverses utilisations des terres altèrent l'habitat.

Activité 53 – Engagement pris avec les partenaires externes et les parties prenantes sur les effets cumulatifs, la compensation et l'établissement de réserves d'habitats, le règlement sur les ouvrages et les eaux visés, le Registre de la *Loi sur les pêches*, les codes de pratique et le cadre de mobilisation.

Le PPPH du MPO cherche à obtenir les commentaires des peuples autochtones, des gouvernements et des organismes de réglementation, de la communauté visée par le règlement et des groupes de conservation afin de moderniser les politiques actuelles et d'en adopter de nouvelles, ainsi que de créer des cadres, des instruments et des directives pour mieux mettre en application les dispositions relatives à la protection du poisson et de son habitat de la nouvelle *Loi sur les pêches*. Par exemple, le PPPH comporte des engagements concernant les aspects ci-dessous.

- Codes de pratique : description des pratiques exemplaires permettant d'éviter les effets néfastes sur le poisson et son habitat. L'article 34.2 de la *Loi sur les pêches* autorise la ministre à établir des normes et des codes de pratique.
- Compensation et établissement de réserves d'habitats : la compensation est une mesure qu'un promoteur peut prendre pour contrebalancer les effets néfastes de son projet sur le poisson et son habitat. La compensation est utilisée seulement quand toutes les mesures d'évitement et d'atténuation des effets non résolus ont été épuisées. L'établissement de réserves d'habitats permet à un promoteur de créer des projets de conservation dans une zone particulière pour compenser les effets néfastes anticipés sur le poisson et son habitat. Pour veiller à l'amélioration continue de la conservation et de la protection du poisson et de son habitat, le Ministère propose de moderniser ses politiques de compensation et d'établissement de réserves d'habitats.
- Règlement relatif aux ouvrages et eaux visés : le règlement proposé sur les ouvrages et les eaux visés fournirait au MPO un outil de plus pour gérer les effets possibles sur le poisson et son habitat au Canada. Ce règlement pourrait établir, ou « prescrire », des conditions pour certains types de projets réguliers ou de projets particuliers dans certains types de plans d'eau de faible taille. Le paragraphe 34.4(4) de la *Loi sur les pêches* confère au MPO le pouvoir de prendre ce règlement.
- Effets cumulatifs : on parle d'effets cumulatifs lorsque de multiples pressions se chevauchent sans laisser à un système suffisamment de temps pour s'en remettre. Les effets cumulatifs peuvent alors causer un impact plus important que celui de chaque pression qui pourrait autrement être considérée comme négligeable. Le MPO est à élaborer un cadre stratégique pour la prise en compte des effets cumulatifs afin d'orienter le personnel en matière d'interprétation des obligations législatives et afin de préciser aux partenaires et intervenants la façon dont il prendra en compte les effets cumulatifs dans le processus décisionnel réglementaire. La nouvelle *Loi sur les pêches* oblige le MPO à tenir compte des effets cumulatifs des décisions d'ordre réglementaire concernant le poisson et son habitat.
- Registre de la *Loi sur les pêches* : le Ministère travaille à l'établissement d'un portail complet sur le Registre de la *Loi sur les pêches* afin de donner plus d'informations et d'outils pour mieux contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de transparence, d'accès et de responsabilisation. La nouvelle *Loi sur les pêches* contient l'engagement de faire rapport à la population canadienne.

Activité 54 – Examiner et mettre à jour le Plan de mise en œuvre de la PSS pour que les définitions qui s'y trouvent concordent avec celles de la nouvelle *Loi sur les pêches*.

Le Ministère examinera le Plan de mise en œuvre de la PSS afin de relever toute incohérence entre les définitions du Plan et celles de la *Loi sur les pêches*. La portée de cette activité est restreinte et ne comportera pas d'examen complet du Plan.

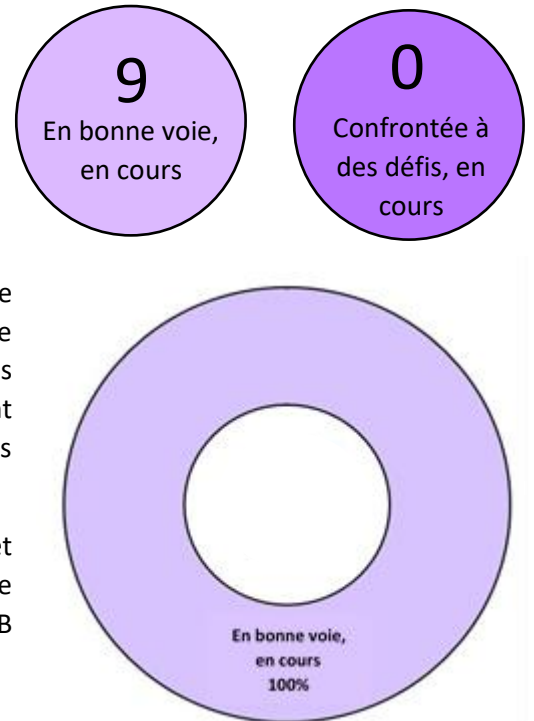
Progrès d'ensemble de la mise en œuvre de la PSS

En 2020-2021, le Ministère a continué de réaliser des progrès dans les activités décrites dans le Plan quinquennal. Toutefois, en raison de difficultés imprévues, certaines activités ont de nouveau connu des retards liés aux années précédentes. Globalement, 100 % des approches générales et 78 % des activités sont achevées ou en bonne voie. Il s'agit là d'un effort soutenu de la part du Ministère, qui témoigne de son engagement continu d'atteindre l'objectif de la PSS de rétablir et de maintenir des populations de saumon saines et diversifiées et leurs habitats.

En ce qui concerne les 32 activités ayant une date d'achèvement cible (tableau bleu ci-après), 21 sont désormais soit achevées, soit en bonne voie de l'être d'ici la date cible, et 11 sont retardées. Pour les 22 activités continues (tableau violet ci-après), 21 sont en bonne voie et progressent régulièrement comme prévu, et seule une activité est confrontée à des défis en matière d'exécution.

Pour obtenir des informations détaillées sur les approches générales et les progrès des différentes activités de la PSS, y compris le contexte additionnel et les stratégies d'atténuation, veuillez consulter l'annexe B à la fin du présent rapport.

9 APPROCHES GÉNÉRALES



ACTIVITÉS AYANT UNE DATE D'ACHÈVEMENT CIBLE

Terminée	L'activité était terminée à la date d'achèvement prévue.
En bonne voie	Des progrès ont été réalisés pour cette activité, et elle est en bonne voie d'être achevée à la date d'achèvement prévue.
Retardée	L'activité est retardée, mais des stratégies d'atténuation sont en place pour la terminer.

ACTIVITÉS CONTINUES

En bonne voie, en cours	Des progrès ont été réalisés cette année et l'activité est en bonne voie d'être réalisée sur une base continue.
Confrontée à des défis, en cours	L'activité se heurte à des difficultés d'exécution, et des stratégies d'atténuation ont été mises en place dans le but de la faire passer au stade « En bonne voie, en cours ».

54 ACTIVITÉS

32 ayant une DATE D'ACHÈVEMENT CIBLE

22 EN COURS

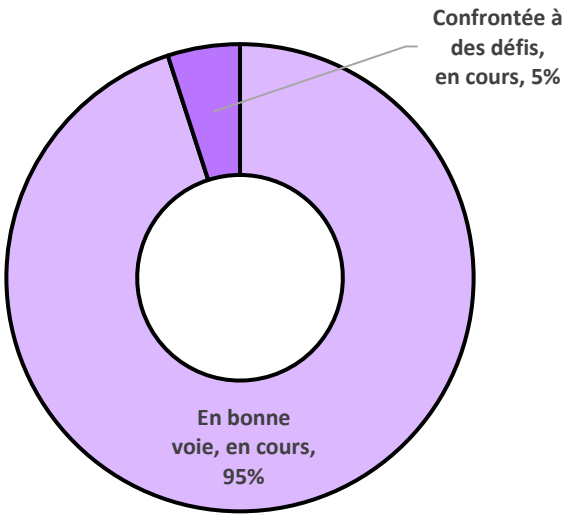
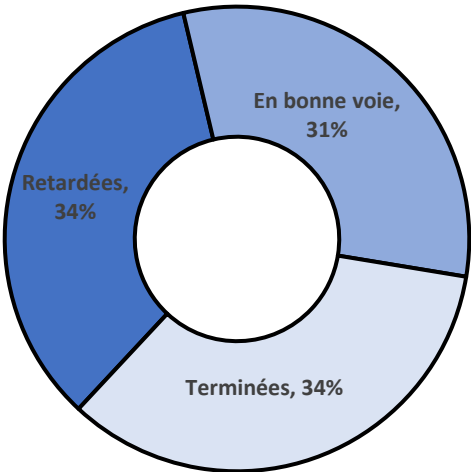
11
Terminées

10
En bonne
voie

11
Retardées

21
En bonne voie,
en cours

1
Confrontée à
des défis,
en cours



Faits saillants des activités du Plan de mise en œuvre de la PSS

Même si l'annexe B décrit l'état d'avancement de chaque activité, cette section fournit des aperçus précis de la mise en œuvre de la PSS pour :

- les activités dont l'achèvement était prévu en 2018-2019 et 2019-2020 et qui avaient été retardées au moment des rapports annuels précédents;
- les activités devant être achevées en 2020-2021.

Évaluation du thème 1

Les activités réalisées dans le cadre de ce thème portent sur l'évaluation et la surveillance des saumons du Pacifique, de leur habitat et de leurs écosystèmes. Le travail d'évaluation est considéré comme le fondement d'une gestion réussie, et constitue une première étape essentielle d'une planification intégrée.



Photo : Rory Hill · Un saumon coho (*Oncorhynchus kisutch*)

Faits saillants des activités en 2018-2019 et 2019-2020

Activité 6 : Appliquer et perfectionner une approche pour définir et établir l'ordre de priorité des unités de conservation (UC) ou des groupes d'UC pour les évaluations de l'état biologique.

Date d'achèvement cible : 31 mars 2020

Retardée : Des ZGS (comprenant une ou plusieurs UC) ont été déterminées pour mettre en œuvre les dispositions sur les stocks de poissons de la nouvelle *Loi sur les pêches*, afin de permettre une approche coordonnée pour l'exécution du programme, de réduire les doublons et de gérer la charge de travail. Les 69 ZGS seront utilisées pour regrouper les UC à des fins de planification, notamment l'établissement de l'ordre de priorité des UC dans les évaluations de l'état biologique. On comprend maintenant mieux le travail requis pour effectuer les « évaluations de l'état biologique ».

L'élaboration, l'examen et l'acceptation d'un outil fondé sur les risques s'appliquant aux ZGS, dans le but d'établir l'ordre de priorité des évaluations de l'état et le forum approprié à cette fin, se sont révélés difficiles, car cette activité nécessite parfois une coordination importante et continue entre des secteurs. L'une des questions en suspens est de déterminer dans quelle mesure l'application d'un outil de définition de la priorité est un processus collaboratif mobilisant les intervenants, et le type de forum approprié pour le réaliser. Les précédents travaux visant à établir un ordre de priorité fondé sur les risques pour les zones de gestion peuvent être utiles pour guider le travail d'établissement des priorités, et les outils existants pourraient également être améliorés pour les évaluations de l'état d'avancement de la PSS. Les évaluations de l'état peuvent nécessiter une approche à plusieurs niveaux fondée sur l'utilisation prévue de l'évaluation, afin que le travail d'établissement des priorités réalisé avec les ressources disponibles soit rentable. Il doit être possible, dans une période relativement courte, d'utiliser des critères et des outils de risque pour les ZGS en faisant appel au Comité de coordination de l'évaluation du saumon pour qu'il réalise un examen interne initial. La mobilisation élargie des Premières Nations et des intervenants nécessitera un atelier portant sur l'approche.

Activité 16 : Publier un rapport sur la méthode d'évaluation des risques pour le saumon (MERS) afin d'évaluer le risque d'événements ou de régimes de perturbations dans les écosystèmes d'eau douce et marins pour contrôler l'état et les tendances des UC.

Date d'achèvement cible : 31 mars 2019

Retardée : Trois ébauches de documents ont été achevées et sont en cours de révision pour être mises à disposition sous forme d'un ensemble intégré. Il s'agit des documents suivants :

1. Origines et développement d'une MERS et pertinence pour la Politique concernant le saumon sauvage;
2. Application MERS et résultats pour le saumon chinook de Cowichan;
3. Guide général pour les applications de la MERS.

Activité 17 : Publier des rapports sur les résultats des premières applications de la MERS d'après un ou plusieurs ateliers (p. ex., saumon chinook de la rivière Cowichan, saumon rouge de la baie Barkley).

Date d'achèvement cible : 31 mars 2020

Retardée : Les ébauches de rapports sont terminées, mais la finalisation des rapports a été retardée en raison de restrictions liées à la COVID-19, et de répercussions sur la réalisation des consultations avec les groupes locaux.

Activité 23 : Élaborer des options et des mesures recommandées dans le cadre du projet de survie des saumons dans la mer des Salish afin de contrer les menaces anthropiques et les facteurs limitatifs biologiques qui nuisent à la survie des saumons chinooks et cohos dans la mer des Salish.

Date d'achèvement cible : 1^{er} décembre 2019

Terminée : Le comité de synthèse de la mer des Salish a publié le rapport de synthèse au complet en 2021. Il est disponible ici (en anglais seulement) : [Research Findings - Salish Sea Marine Survival Project](#).

Faits saillants des activités en 2020-2021

Activité 11 : Collaborer avec la Fondation du saumon du Pacifique (FSP) pour documenter les caractéristiques de l'habitat du saumon (en eau douce).

Activité 12 : Utiliser l'information recueillie dans le cadre de l'activité 11 concernant les indicateurs de l'état de l'habitat pour éclairer les éléments d'un cadre d'évaluation des risques relatifs à l'habitat en eau douce afin d'expliquer l'état et les tendances d'une UC ou de groupes d'UC (p. ex., le saumon chinook de la COIV).

Date d'achèvement cible : 31 mars 2021

Retardée : Au cours de l'exercice 2020-2021, les progrès dans ces activités ont été retardés en raison de la COVID-19 et de l'apparition de priorités inattendues.

Toutefois, la Central West Coast Forest Society (CWFS)

examine actuellement les indicateurs locaux concernant l'habitat, et les compare aux indicateurs régionaux à plus grande échelle disponibles dans le Pacific Salmon Explorer, pour les utiliser comme base dans les



Photo : MPO · Près de l'écloserie de la rivière Chilliwack (vallée du Fraser)

évaluations des risques de l'UC de saumon de la COIV. Une collaboration est possible avec la CWFS et les groupes des milieux aquatiques de la côte ouest pour les futures évaluations des risques. Le Secteur de la côte sud et les groupes fondamentaux des Sciences peuvent investir des efforts supplémentaires pour coordonner ces activités au moyen de tables rondes locales et d'un processus de MERS.

Activité 18 : Utiliser les résultats de l'activité 17 pour déterminer les mesures possibles afin d'aborder les menaces et facteurs limitatifs principaux dans les plans de rétablissement des UC visées (p. ex., le saumon chinook de la COIV).

Date d'achèvement cible : 31 mars 2021

Retardée : Les travaux sur la rivière Cowichan sont résumés dans un rapport intitulé : <http://www.pacfish.ca/cowichan/index.html>. La mise en œuvre des facteurs clés, en particulier l'eau et le débit, est gérée par les gouvernements locaux et les tribus de Cowichan. Ces travaux ont également été intégrés à l'initiative sur le saumon chinook du sud de la Colombie-Britannique. Les progrès ont été retardés en raison de restrictions liées à la COVID-19.

Activité 21 : Rendre compte de l'utilité des indicateurs pour comparer le ou les rôles des principaux facteurs des écosystèmes marins et d'eau douce dans le contrôle de l'état et des tendances affichées par des UC sur lesquelles on dispose de beaucoup de données et les groupes d'UC correspondants, dans deux ou plusieurs zones biogéoclimatiques majeures de la région du Pacifique au Canada.

Date d'achèvement cible : 31 mars 2021

Retardée : Le principal rapport lié à cette activité a été retardé. La préparation de rapport fait partie du cycle annuel des activités du programme sur l'état du saumon. Des informations sur les principaux facteurs qui influencent l'état et les tendances des UC de saumon sont fournies dans les rapports annuels sur l'état du saumon et les rapports sur l'état de l'océan Pacifique.

Thème 2 : Maintien et rétablissement des stocks

Le thème du maintien et du rétablissement des stocks détaille les activités portant sur la planification progressive et intégrée, ainsi que sur l'exécution annuelle des programmes, notamment la façon dont les informations provenant des activités d'évaluation peuvent être utilisées pour gérer, maintenir et rétablir les stocks et l'habitat.

Faits saillants des activités en 2018-2019 et 2019-2020

Activité 29 : Cartographier les UC, les écosystèmes marins et d'eau douce, les unités de gestion des pêches et les unités de perspective pour clarifier les connexions et l'imbrication.

Date d'achèvement cible : 31 mars 2019

Retardée : Les travaux sont en cours et les cartes des UC ont été mises à jour, mais il reste des vérifications à effectuer, et les UC du Yukon doivent être ajoutées. Les cartes des ZGS, qui regroupent des UC, ont commencé à être réalisées et ce travail devrait avancer rapidement. La cartographie des zones de gestion des pêches sera la dernière étape après un certain travail conceptuel pour aborder la question de l'échelle de ces cartes. Le projet devrait être achevé d'ici l'hiver 2021.

Activité 34 : Documenter les activités du Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) par UC (amélioration, participation communautaire, restauration de l'habitat).

Date d'achèvement cible : Juin 2019

Retardée : Tous les travaux d'amélioration des écloséries ont déjà été documentés par UC dans une base de données régionale. En 2020-2021, le PMVS a collaboré avec d'autres équipes du MPO pour élaborer et remplir le Pacific Restoration Tracker. Cet outil de suivi permet de cartographier les projets et les activités de restauration soutenus par les programmes de paiements de transfert du MPO. Par souci de simplicité et de clarté (c.-à-d. de la représentation visuelle), les projets et les activités de restauration sont présentés sur la carte par bassin hydrographique plutôt que par UC. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour documenter les activités de participation communautaire. Comme les activités du PMVS sont continues et évolutives, nous considérons cette activité de documentation comme une contribution intégrale et continue à la mise en œuvre de la PSS.

Faits saillants des activités en 2020-2021

Activité 31 : Élaborer un plan de rétablissement pour le saumon chinook de la COIV

Date d'achèvement cible : 31 décembre 2020

Retardée : Dix ateliers d'évaluation des risques sont terminés et des travaux sont en cours pour combler les principales lacunes de connaissances recensées pendant ces séances. Un comité directeur conjoint MPO–Nuu-Chah-Nulth a été mis sur pied pour orienter l'élaboration du plan de rétablissement, et un atelier d'évaluation des risques dans le milieu marin est prévu pour l'automne 2021.

En raison de la COVID-19, les activités de terrain et les ateliers d'évaluation des risques ont été retardés. Par ailleurs, il est nécessaire d'harmoniser le processus d'inscription à la LEP avec le processus d'établissement du plan de rétablissement, car le COSEPAC a évalué le saumon chinook de la COIV comme une « espèce menacée ». Le projet devrait être achevé d'ici le 31 mars 2022.

Thème 3 : Responsabilisation

Le thème de la responsabilisation engage le MPO à mettre en œuvre les activités et à établir des rapports publics sur les progrès réalisés, dans le but de s'assurer que les activités et les structures de gouvernance du Plan sont opérationnelles et efficaces. Cette réflexion permettra au MPO d'ajuster les activités pour mieux réaliser l'objectif de la PSS au fil du temps.

Faits saillants des activités en 2020-2021

Activité 48 : Coordonner l'ajout d'activités dans le Plan de mise en œuvre de la PSS en fonction de la Loi sur les pêches modernisée

Date d'achèvement cible : 31 mars 2021

Terminée : La nouvelle *Loi sur les pêches* a reçu la sanction royale et a pris force de loi le 21 juin 2019. Les nouvelles dispositions et les mesures de protection renforcées soutiendront mieux la durabilité des ressources marines du Canada pour les générations futures. Le Ministère a publié un addenda au Plan qui définit six nouvelles activités, lesquelles devraient toutes être achevées d'ici le 31 mars 2022. Les activités proposées ont été élaborées dans le cadre d'un dialogue avec des groupes et des intervenants autochtones, notamment le Comité de coordination du saumon du Conseil des pêches des Premières Nations.

Le point sur d'autres initiatives de 2020-2021 ayant visé les saumons du Pacifique

Les changements climatiques et d'autres facteurs de stress jouent un rôle dans les tendances préoccupantes des populations de saumons du Pacifique, et des écosystèmes sur lesquels elles s'appuient tout au long de leur vie. De plus, les difficultés résultant du glissement de terrain près de Big Bar continuent de compliquer la migration en amont des saumons et de la truite arc-en-ciel du fleuve Fraser. Malheureusement, la réduction soutenue du nombre de prises au cours des 30 dernières années n'a pas permis d'inverser ces tendances à la baisse.

Initiative de la Stratégie pour le saumon du Pacifique

Le MPO reconnaît qu'il est nécessaire d'avoir une réponse audacieuse et ciblée, assortie de mesures concrètes, pour lutter efficacement contre les tendances fortement à la baisse de nombreuses populations de saumons du Pacifique, et ainsi rétablir l'espèce dans la mesure du possible.

Le budget de 2021 annonçait un montant historique de 647,1 millions de dollars sur cinq ans (plus 98,9 millions de dollars en amortissement) pour l'ISSP, dans le but de faire progresser des mesures ciblées dans quatre grands piliers.



Photo : Eiko Jones · Un saumon chinook femelle (*Oncorhynchus tshawytscha*)

1. **Mise en valeur des salmonidés** : amélioration de la surveillance et de l'évaluation de l'habitat, et planification et restauration intégrées des écosystèmes avec les partenaires.
2. **Hausse de la production des écloséries** : nouvelles écloséries et expertise scientifique accrue pour soutenir la conservation du saumon aux endroits où cela est le plus nécessaire pour soutenir les stocks, et possibilités de pêche ciblées.
3. **Transformation de la pêche** : transformation des pêches aux saumons pour améliorer la stabilité et la résilience du secteur de la pêche.
4. **Gestion intégrée et collaboration** : collaboration avec les gouvernements autochtones, provinciaux, territoriaux et internationaux.

L'ISSP prend appui sur les nombreuses années de mobilisation, de consultations et de travail réalisés par les collectivités des Premières Nations, les pêcheurs commerciaux et récréatifs, les organisations environnementales, les scientifiques et autres pour soutenir la protection et le rétablissement des saumons du Pacifique. Les quatre piliers fournissent un cadre holistique et sont soutenus par cinq principes horizontaux : **Réconciliation avec les Autochtones, Solutions novatrices, Établissement de priorités, Meilleure transparence, plus de données et confiance accrue**, ainsi que **Partenariats et collaboration**.

Le 29 juin 2021, dans le cadre de l'ISSP, la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a annoncé d'importantes fermetures de pêche commerciale aux saumons pour la saison 2021. Ces décisions de gestion axées sur la conservation offrent des protections solides pour les stocks les plus fragiles de la région du Pacifique, et représentent une partie importante du pilier de la transformation de la pêche. La mobilisation et la

consultation des Premières Nations et des pêcheurs concernés au sujet de l'approche à suivre pour les fermetures à long terme, ainsi que des mesures d'atténuation pour les personnes touchées par ces fermetures, devraient commencer en 2021.

L'ISSP avancera en collaboration avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les groupes de pêcheurs, les intervenants, les collectivités et d'autres intervenants qui dépendent des saumons du Pacifique et qui ont demandé des mesures de transformation à long terme. La mobilisation précoce a déjà commencé en mettant l'accent sur la façon dont les Premières Nations, les partenaires et les intervenants souhaitent participer. Au fur et à mesure que des détails sur l'ISSP seront publiés, d'autres activités de mobilisation en vue de la mise en œuvre seront lancées et de l'amélioration des structures de collaboration seront lancées.

L'ISSP est une initiative à long terme qui reconnaît que les populations de saumons du Pacifique ont besoin de temps pour se rétablir. Elle comportera des jalons à court, moyen et long terme, afin de s'assurer que nous faisons des progrès significatifs dans la protection et le rétablissement des saumons du Pacifique et de son habitat dans la région du Pacifique. Puisque le rétablissement des saumons du Pacifique dépend de plusieurs facteurs, il est important de comprendre que les efforts collectifs pour reconstituer les stocks de saumons du Pacifique auront besoin de temps avant de porter pleinement leurs fruits, c'est-à-dire 10 à 15 ans. Le Ministère a lancé les premiers travaux sur les jalons et les objectifs de l'ISSP pour les cinq prochaines années, qui seront suivis d'autres améliorations à mesure que les détails de la mise en œuvre seront déterminés en collaboration avec les Premières Nations et d'autres partenaires.

Le point sur le Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique



Le Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique (FRISCB) a été lancé le 15 mars 2019. Le FRISCB est un programme dont les coûts sont partagés entre le niveau fédéral et provincial, et qui soutient la protection et la restauration des stocks de saumons sauvages du Pacifique et d'autres stocks de poissons de la Colombie-Britannique, ainsi que des projets visant à garantir que le secteur du poisson et des fruits de mer de la province soit durable à long terme du point de vue environnemental et économique. Au moment du lancement du programme, le financement total s'élevait à 142,85 millions de dollars sur cinq ans. Le gouvernement fédéral fournit 70 % du financement et la province, 30 %. Dans le budget de 2021, il est

proposé de doubler le financement fédéral accordé au FRISCB avec un financement supplémentaire de 100 millions de dollars.

Les priorités de financement sont élaborées et approuvées annuellement dans le cadre d'une collaboration entre le MPO et la Colombie-Britannique, de façon à tenir compte des principaux domaines d'intérêt de chaque partie et à appuyer les priorités gouvernementales actuelles. Voici quelques exemples de ces projets.

- Le **Pacific Climate Impacts Consortium** (Université de Victoria) mène actuellement des recherches afin d'améliorer notre compréhension des menaces potentielles que les changements climatiques font peser sur

les salmonidés du Pacifique et leur habitat, et conçoit des outils d'évaluation des risques pour appuyer les approches régionales de gestion adaptative.

- La **Fondation du saumon du Pacifique** et ses partenaires élaborent actuellement un cadre de suivi et d'évaluation pour déterminer les goulots d'étranglement pour la survie en eau douce et en milieu marin des saumons chinooks, cohos et arc-en-ciel sauvages et d'écloserie. Les activités de recherche, de suivi et d'évaluation viseront à maximiser la performance des stocks sauvages et d'écloserie, et l'installation de nouvelles infrastructures soutiendra la gestion adaptative des programmes d'écloserie pour atteindre les objectifs de pêche, de conservation et de durabilité.
- L'organisme **Nature Trust of BC** s'est associé aux Premières Nations, aux organisations environnementales et aux établissements universitaires locaux pour mettre en œuvre le document intitulé « Enhancing Estuary Resilience : An Innovative Approach to Sustaining Fish and Fish Habitat in a Changing Climate ». Ce projet implique des activités de surveillance et de recherche pour évaluer la résilience des estuaires à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres répercussions climatiques sur la côte de la Colombie-Britannique en utilisant l'outil MARS (Marsh Resiliency to Sea Level Rise), et seront suivies de projets visant à restaurer les principaux processus naturels estuariens.

La COVID-19 a eu un impact sur les projets financés par le FRISCB. Cependant, de nombreux bénéficiaires ont élaboré des stratégies novatrices pour atténuer les défis et les retards dans les projets liés à la COVID-19. Par exemple, des réunions prévues en personne ont eu lieu virtuellement, et des employés locaux ont été embauchés pour mener des activités à des endroits où l'accès à certaines collectivités de la Colombie-Britannique était restreint, constituant une source précieuse d'emploi pendant la crise sanitaire de la COVID-19. Le FRISCB continuera de travailler avec ses clients pour trouver des façons novatrices de s'adapter aux nouveaux défis auxquels le secteur est confronté.

Réponse au glissement de terrain de Big Bar

Le 23 juin 2019, un important glissement de terrain a été signalé dans un tronçon éloigné du fleuve Fraser près de Big Bar, au nord de Lillooet, en Colombie-Britannique, dans les territoires traditionnels des Nations Secwepemc et St'at'imc. Le glissement de terrain a créé une barrière qui a empêché des saumons du Pacifique d'atteindre leur frayère dans le bassin versant supérieur du fleuve Fraser lors de la saison 2019-2020. Au cours de l'été 2019, le MPO a collaboré avec des partenaires autochtones et la province de la Colombie-Britannique pour répondre au glissement de terrain. Les efforts de collaboration pour éliminer le blocage se sont poursuivis jusqu'en 2021, et la collaboration par les trois ordres de gouvernement continue de faire partie intégrante des efforts continus.



Photo : Margarita Schwartzel · Opération de capture et de transfert des poissons à Big bar menée par le MPO et la BC Wildlife Federation en août 2019

Le 31 décembre 2019, le MPO a annoncé l'octroi d'un contrat de 17,6 millions de dollars à la société d'ingénierie Peter Kiewit Sons ULC (Kiewit) pour mener d'importants travaux d'hiver dans le but de réhabiliter des parois rocheuses sur les lieux du glissement de terrain, avant que les niveaux de la rivière commencent à augmenter au printemps.

Ces travaux comprenaient le dynamitage et l'enlèvement de roches sur les lieux du glissement de terrain afin d'améliorer le passage de stocks de saumons du Pacifique et de saumons arc-en-ciel pendant la saison de migration se déroulant de mai à novembre. La planification d'autres méthodes de transport des poissons a également été amorcée en vue de la saison de migration des saumons du Fraser de 2020, y compris des méthodes pour faciliter le passage des saumons par-dessus des obstacles créés par le glissement de terrain. Par ailleurs, la planification d'une mise en valeur des stocks aux fins de sa conservation a également été amorcée.

Le 9 décembre 2020, le MPO a annoncé l'octroi d'un contrat de 176,3 millions de dollars à Kiewit pour concevoir et construire une passe migratoire permanente au niveau du glissement de terrain. Ce contrat incluait également la protection du site contre les risques importants d'éboulement, l'amélioration des voies d'accès et un soutien au MPO pour les mesures provisoires de déplacement du poisson au cours du printemps et de l'été 2021. Toutefois, en raison de l'évolution des conditions du site et des conditions météorologiques extrêmes qui ont eu une incidence sur la sécurité et la rapidité de la mise en œuvre de la passe à poissons, le MPO a suspendu la poursuite des travaux de construction, et le contrat avec Kiewit a été résilié après l'achèvement des activités estivales du site et la démobilisation de Kiewit. L'équipe tripartite responsable de l'assainissement (représentants autochtones, fédéraux et provinciaux) mène actuellement une analyse pour examiner des options et des solutions de rechange afin d'établir une solution à long terme permettant de restaurer en toute sécurité le passage naturel des poissons dans la région.

Examen de la Politique de répartition du saumon

Le MPO mène actuellement un processus collaboratif avec les Premières Nations et les intervenants pour examiner et mettre à jour la Politique de répartition du saumon (PRS) de 1999. Ce processus de mise à jour de la PRS se déroule de façon à respecter la relation de nation à nation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, et à mobiliser les intervenants.

La PRS établit une série de principes pour répartir le saumon en Colombie-Britannique entre trois groupes de pêcheurs (pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles des Premières Nations, pêche commerciale et pêche récréative). Depuis l'adoption de la PRS, des changements importants ont été apportés à la gestion des pêches, aux politiques sur les pêches et aux droits autochtones, notamment l'arrêt *Ahousaht* de 2018 de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, selon lequel le principe de priorité de la répartition accordant la priorité à la pêche récréative du saumon chinook et du saumon coho plutôt qu'à la pêche économique fondée sur les droits des cinq Nations Nuuchah-nulth (*Ahousaht*, *Ehattesaht/Chinekind*, *Hesquiaht*, *Mowachaht/Muchalaht* et *Tla-o-qui-aht*) était une atteinte injustifiée aux droits autochtones de ces Nations.

En réponse, l'honorable Dominic LeBlanc, alors ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, a chargé le MPO d'examiner la PRS et a déclaré que « nous travaillerons en collaboration avec les groupes autochtones et tous les intervenants pour renouveler et élaborer ensemble cette politique ».

En 2019, le Ministère a mis en place une approche progressive pour élaborer une nouvelle PRS impliquant un haut degré de collaboration avec les Premières Nations et les secteurs de la pêche commerciale et récréative. Les étapes prévues pour l'examen comprennent : (1) l'élaboration concertée d'un mandat détaillant le processus et la portée de l'examen de la PRS; (2) la collecte d'information, l'échange de points de vue au moyen d'une vaste mobilisation, et la réalisation d'une analyse pour soutenir l'élaboration de solutions; (3) l'élaboration concertée et la prise en considération des solutions stratégiques les plus à même de répondre aux objectifs et aux intérêts; (4) l'élaboration collaborative des recommandations stratégiques. Au printemps 2021, le MPO terminait la phase 1 du processus d'examen et finalisait le mandat décrivant la portée et le processus de l'examen.

En 2019 et en 2020, une équipe de facilitation indépendante a dirigé plusieurs réunions avec un groupe de travail formé de participants issus d'un regroupement d'organisations autochtones de pêches constitué par le Conseil

des pêches des Premières Nations (pour formuler des recommandations sur le processus d'examen de la PRS et la première ébauche du mandat), des cinq nations Nuu-chah-nulth impliquées dans la décision *Ahousaht*, du Comité consultatif sur la pêche commerciale au saumon, du Conseil consultatif sur la pêche sportive, et du MPO. Suite à ces discussions, l'ébauche du mandat élaborée par l'équipe de facilitation a été l'objet de vastes consultations auprès des Premières Nations et des organisations d'intervenants à la fin de 2020 et au début de 2021. Des commentaires importants ont été émis par les Premières Nations et les organisations concernées, et ont contribué à la finalisation du mandat.

À l'heure actuelle, l'accent est mis sur l'obtention de l'approbation ministérielle du mandat final avant de passer à la phase 2, soit la collecte d'informations et la réalisation d'analyses pour aider à élaborer des solutions stratégiques.

Une refonte de la PRS offrira aux pêcheurs une meilleure prévisibilité et une transparence accrue, ce qui favorisera une pêche au saumon du Pacifique plus résiliente et durable. Dans l'ensemble, l'examen sera harmonisé avec d'autres initiatives et constituera un élément important de l'ISSP, car il permettra une approche transparente de la gestion des saumons dans la région du Pacifique.

État des saumons du Pacifique et mesure du rendement ministériel

Afin de déterminer si les activités visées par le Plan permettent effectivement d'améliorer les conditions des populations de saumons et de leur habitat, le MPO s'est engagé à rendre compte des indicateurs de rendement clés dans les rapports annuels produits dans le cadre du Plan. Les indicateurs de rendement quantitatifs visent à compléter les données qualitatives et narratives, ainsi que les travaux menés dans le cadre de divers forums scientifiques.

État des saumons du Pacifique

Le MPO gère cinq espèces de saumons sauvages du Pacifique : le saumon rouge (*Oncorhynchus nerka*), le saumon rose (*Oncorhynchus gorbuscha*), le saumon chinook (*Oncorhynchus tshawytscha*), le saumon coho (*Oncorhynchus kisutch*) et le saumon kéta (*Oncorhynchus keta*). Ces espèces sont anadromes, ce qui signifie qu'elles passent la première partie de leur cycle de vie en eau douce (stade de l'œuf et de juvénile), puis se rendent dans l'océan Pacifique pour y passer la seconde partie de leur vie, avant de retourner en eau douce pour s'y reproduire à l'âge adulte.

Les espèces et les populations de saumons du Pacifique présentent des variations biologiques considérables. De nombreuses populations de saumon rouge et de saumon chinook, ainsi que toutes les populations de saumon coho, évoluent en eau douce pendant un ou deux ans comme juvéniles, puis migrent vers l'océan. D'autres populations de saumon rouge et de saumon chinook, ainsi que toutes les populations de saumon kéta et de saumon rose, migrent vers l'océan peu après l'éclosion et l'émergence, ce qui signifie que les juvéniles passent un temps limité en eau douce. Les saumons sont adaptés aux conditions marines et dulcicoles particulières dont ils font l'expérience tout au long de leur cycle de vie. Les caractéristiques de la population peuvent varier, comme l'âge de retour pour la fraie, la répartition dans l'eau douce et l'océan, et la période de migration.

Certaines tendances générales se dessinent quant à l'abondance des saumons du Pacifique au Canada. Elles ont été recensées dans le rapport de 2019 du MPO intitulé *État du saumon du Pacifique du Canada*. Les populations de saumon chinook sont en déclin à l'échelle de la Colombie-Britannique et du Yukon, alors que les populations de saumon rouge et de saumon coho diminuent principalement dans les latitudes méridionales. Les populations de saumons qui passent moins de temps en eau douce, comme le saumon rouge de type fluvial, le saumon chinook de type océanique, ou encore le saumon rose qui migre tous les deux ans et le saumon kéta, se portent globalement mieux.

Toutefois, au cours des deux dernières années, le saumon kéta a également commencé à revenir en moins grand nombre en Colombie-Britannique (voir figure 1)

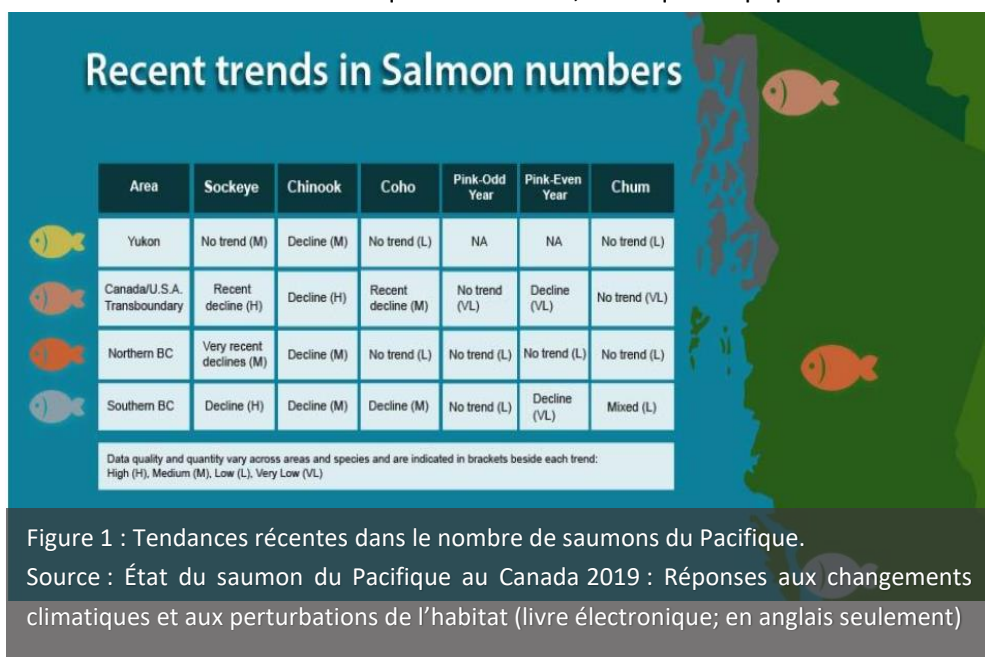


Figure 1 : Tendances récentes dans le nombre de saumons du Pacifique.

Source : État du saumon du Pacifique au Canada 2019 : Réponses aux changements climatiques et aux perturbations de l'habitat (livre électronique; en anglais seulement)

Indicateurs de rendement clés

Dans le cadre de l'ensemble des programmes du MPO qui contribuent à la conservation des saumons sauvages, le Ministère établit régulièrement et de façon continue des rapports sur un certain nombre d'indicateurs de rendement. Ces indicateurs permettent de mieux comprendre les efforts globaux du Ministère en matière d'évaluation et de surveillance, et soutiennent la planification stratégique intégrée visant à contribuer au rétablissement et au maintien de populations de saumons saines et de leur habitat. Ces informations sont présentées dans le tableau des indicateurs de rendement clés ci-après. Le MPO continuera de peaufiner ces indicateurs de rendement clés et d'en élaborer de nouveaux au besoin, afin de mieux cerner les progrès.

Indicateurs de rendement et données actuelles		Source des données
9,1 %	<p>Pourcentage des UC de saumon (selon les évaluations du Secrétariat canadien des avis scientifiques) ayant des points de référence biologiques de la PSS et des résultats d'évaluation de l'état de l'UC⁴.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les UC de saumon ayant des points de référence biologiques de la PSS et des résultats de l'évaluation de l'état de l'UC, 45,2 % se trouvent dans les zones de prudence (ambre) et saine (vert) de la PSS⁵. 	Sciences
29	Nombre de ZGS de saumon ayant des règles de contrôle des prises énoncées dans les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) ⁶ .	Gestion des pêches
65 %⁷	Pourcentage des UC de saumon comptant au moins une estimation annuelle des échappées au cours des cinq dernières années dans la base de données centrale (NuSEDS) ⁸ .	Sciences (NuSEDS)
94 %	Pourcentage des saumons mis en valeur appuyant directement les objectifs du MPO en matière de pêche, d'évaluation des stocks et de conservation (production de saumon dans les grandes installations; en date de mars 2021).	Programme de mise en valeur des salmonidés
78 %	Pourcentage des saumons mis en valeur appuyant directement les objectifs du MPO en matière de pêche, d'évaluation des stocks et de conservation (production de saumon par les installations communautaires dans le cadre du programme de contribution; en date de mars 2021).	Programme de mise en valeur des salmonidés

⁴ 42 UC sur 462 : 22 de saumon rouge, 5 de saumon coho et 15 de saumon chinook, à l'exception des UC dont les données sont insuffisantes ou à déterminer.

⁵ 19 des 42 UC évaluées : 11 de saumon rouge, 5 de saumon coho et 3 de saumon chinook, à l'exception des UC dont les données sont insuffisantes ou à déterminer ou qui sont classées dans la zone rouge ou ambre.

⁶ Pour 2020-2021, l'état des règles de contrôle des prises est déclaré pour 69 zones de gestion des stocks (ZGS) contre 53 zones de gestion (ZG) des pêches dans les rapports précédents. La principale différence dans l'échelle de déclaration concerne le saumon chinook, où les ZGS (20 au total) sont définies sur une échelle d'UC agrégées, tandis que la plupart des ZGS (10 au total) sont définies sur une échelle de pêche à stocks largement mixtes. D'autres ZGS ont été créés lorsque les ZG ont été ventilées en unités géographiques (p. ex., pour les saumons rose et kéta des rivières Skeena et Nass). Parmi les 69 ZGS, 29 ont des règles de contrôle des prises (y compris des taux d'exploitation de référence et des points de référence de gestion basés sur l'abondance) telles qu'énoncées dans les PGIP – 11 de saumon rouge, 10 de saumon chinook, 1 de saumon rose, 5 de saumon kéta et 2 de saumon coho. De plus, 23 ZGS ont adopté des approches de gestion qui répondent à l'état des stocks de façon préventive, mais n'ont pas de points de référence ou de règles de contrôle des prises entièrement élaborés comme documenté dans le PGIP, soit 8 de saumon chinook, 7 de saumon rose, 6 de saumon coho et 2 de saumon kéta. Pour les 17 ZGS restantes, les règles de contrôle des prises ne sont pas décrites dans les PGIP, mais les pêches ciblant ces stocks sont fondées sur une exploitation fixe n'étant pas ajustée selon la saison, sur des informations limitées sur l'abondance des stocks, ou font l'objet de fermetures à long terme.

⁷ Certaines données de 2020 n'ont pas encore été reçues et entrées dans NuSEDS, mais la période complète la plus récente est 2016-2020.

⁸ Comme il existe plusieurs populations pour la plupart des UC, une estimation annuelle d'une UC ne signifie pas que l'UC est « complètement » ou « adéquatement » estimée. Certaines données manquantes peuvent être attribuables à des retards inévitables dans la saisie des estimations des UC dans NuSEDS. Les estimations dans NuSEDS comprennent uniquement les définitions des UC qui sont actuellement utilisées et qui n'ont pas le statut « retirée ».

Indicateurs de rendement et données actuelles		Source des données
96,4 %	Pourcentage des fermes salmonicoles de la région du Pacifique n'ayant signalé aucun risque élevé d'infraction à la <i>Loi sur les pêches</i> en 2020-2021 ⁹ .	Programme d'aquaculture

⁹ Conservation et Protection mène des enquêtes approfondies sur les infractions à la *Loi sur les pêches* et à ses règlements. Les incidents à risque élevé sont déterminés par les rapports de l'industrie et les vérifications effectuées par les agents des pêches et les gardes-pêche de l'aquaculture du MPO. Les agents des pêches sont chargés d'enquêter sur les incidents à risque élevé qui pourraient ne pas donner lieu à des poursuites. Aux fins du présent document, l'indicateur de rendement est fondé uniquement sur les infractions signalées, et non sur les résultats des enquêtes. Par risque élevé, on entend les activités qui pourraient porter atteinte à des poissons ou à leur habitat.

Prochaines étapes de la PSS : 2021-2022

En 2021-2022, le Ministère continue de travailler à l'achèvement de nombreuses activités. Les activités ci-après donnent un aperçu du travail que le Ministère entreprendra au cours de l'année, tout en poursuivant les activités qui ont été retardées ou qui sont en cours. Les travaux de 2020-2021 comprennent les nouvelles activités (49 à 54) récemment publiées dans l'addenda au Plan, et qui sont présentées dans les thèmes concernés ci-dessous. Comme 2022 est la dernière année du Plan, le MPO réalisera également un examen quinquennal.



Photo : Eiko Jones · Des saumons cohos (*Oncorhynchus kisutch*)

Activités devant être achevées en 2021-2022

Activités d'évaluation	
Activité 5	Élaborer une stratégie pour améliorer la documentation sur les normes de données, les méthodes et la production de rapports sur les programmes de surveillance.
Activité 9	Intégrer la recherche sur l'abondance, la santé et l'état du saumon rouge du fleuve Fraser pendant sa migration dans le milieu marin à partir de l'embouchure du fleuve Fraser par le détroit de Johnstone.
Activité 13	Utiliser les résultats de l'activité 12 pour recenser les mesures éventuelles pouvant traiter les principales menaces et les facteurs limitatifs dans un plan de rétablissement de gestion intégrée pour les unités de conservation visées.
Activité 49	Obtenir de la Direction des sciences de la région du Pacifique de Pêches et Océans Canada des conseils sur la méthode d'estimation des points de référence limite pour les zones de gestion des stocks de saumon composées d'une ou de plusieurs unités de conservation.
Activité 52	Étudier l'utilisation de l'habitat du saumon coho, sa productivité et sa réaction aux changements d'utilisation des terres dans le bassin versant de la rivière Thompson Nord.

Activités de maintien et de rétablissement des stocks	
Activité 26	Publier des directives décrivant la façon dont Pêches et Océans Canada traite les unités de conservation dans la zone rouge.
Activité 50	Traduire le guide national sur les plans de rétablissement pour l'appliquer aux saumons du Pacifique en conformité avec la Politique concernant le saumon sauvage.
Activité 51	Coordonner la mise en œuvre des dispositions relatives aux stocks de poissons pour les stocks prescrits de saumons du Pacifique.
Activité 53	Engagement pris avec les partenaires externes et les parties prenantes sur les effets cumulatifs, la compensation et l'établissement de réserves d'habitats, le règlement sur les ouvrages et les eaux visés, le Registre de la <i>Loi sur les pêches</i> , les codes de pratique et le cadre de mobilisation.

Activités de responsabilisation	
Activité 47	Coordonner les rapports quinquennaux et publier le rapport d'examen de cinq ans sur le site Web de Pêches et Océans Canada.
Activité 54	Examiner et mettre à jour le Plan de mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage pour que les définitions qui s'y trouvent concordent avec celles de la nouvelle <i>Loi sur les pêches</i> .

Réaliser l'objectif de la PSS est complexe, et les thèmes généraux de l'évaluation, du maintien et du rétablissement des stocks et de la responsabilisation montrent bien que les différentes stratégies ne sont pas autonomes. Il est nécessaire d'intégrer les travaux effectués dans tous les thèmes pour assurer la réussite. En plus d'achever les activités susmentionnées à la date prévue, le MPO s'engage à poursuivre les neuf approches générales et les 22 activités en cours.

Conclusion

Le MPO poursuit son engagement de protéger les populations de saumons sauvages, de concert avec ses principaux partenaires. Grâce aux travaux entrepris pour mettre en œuvre la PSS, le MPO est bien placé pour soutenir la nouvelle *Loi sur les pêches* et pose également des bases solides pour faire avancer l'ISSP. Ce travail, ainsi que les efforts de tant d'autres en Colombie-Britannique et au Yukon, constituent des étapes importantes vers la réalisation de l'objectif permanent de rétablissement et de maintien de populations de saumons diversifiées dans l'intérêt perpétuel de la population et des écosystèmes du Canada. Parallèlement, les enjeux environnementaux et climatiques actuels, ainsi que certains défis imprévus comme le glissement de terrain de Big Bar et la pandémie de COVID-19, jouent un rôle dans le plus vaste contexte dans lequel sont menés les efforts de rétablissement et de protection des saumons. Par conséquent, nous devons constamment continuer d'apprendre, de réfléchir et d'adapter nos travaux en cours afin de rétablir et de maintenir des populations de saumons du Pacifique saines et diversifiées et leur habitat.



Photo : Eiko Jones · Des saumons rouges (*Oncorhynchus nerka*)

Annexe A : Ressources et sigles et acronymes pour la mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage

Ressources

- **Politique concernant le saumon sauvage** : [Plan de mise en œuvre de la politique concernant le saumon sauvage de 2018 à 2022 | Région du Pacifique | Pêches et Océans Canada \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
- **Plan de mise en œuvre de la Politique concernant le saumon sauvage 2018-2022** : [Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage du Pacifique | Région du Pacifique | Pêches et Océans Canada \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
- **Principaux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique concernant le saumon sauvage, 2005-2017** : [Principaux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique concernant le saumon sauvage, de 2005 à 2017 | Région du Pacifique | Pêches et Océans Canada \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
- **Rapports annuels sur le plan de mise en œuvre de la politique concernant le saumon sauvage** : [Rapports annuels sur le plan de mise en œuvre de la politique concernant le saumon sauvage | Région du Pacifique | Pêches et Océans Canada \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
- **Année internationale du saumon** : [AIS – CPAPN](#)
- **Portail de données ouvertes du gouvernement du Canada** : [Données ouvertes | Gouvernement ouvert, gouvernement du Canada](#)
- **Loi sur les espèces en péril** : [Loi sur les espèces en péril \(justice.gc.ca\)](#)
- **Cadre pour l'examen et l'approbation de modifications d'unités de conservation visées par la Politique concernant le saumon sauvage** : [Document de recherche 2019/015 \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
- **Loi sur les pêches modernisée** : [Une Loi sur les pêches modernisée pour le Canada \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
- **Secrétariat canadien des avis scientifiques** : [Secrétariat canadien des avis scientifique \(SCAS\)](#)
- **Avis scientifiques du Secrétariat canadien des avis scientifique** :
 - **Saumon rouge du fleuve Fraser** : [Avis scientifique 2018/017 \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
 - **Saumon chinook du sud de la Colombie-Britannique** : [État biologique intégré du saumon chinook \(*Oncorhynchus tshawytscha*\) du sud de la Colombie-Britannique en vertu de la Politique concernant le saumon sauvage \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
 - **Saumon coho du Fraser intérieur** : [Politique concernant le saumon sauvage – Évaluation de l'état biologique pour les unités de conservation du saumon coho du Fraser intérieur \(*Oncorhynchus kisutch*\) \[dfo-mpo.gc.ca\]](#)
- **Rapport sur l'état du saumon (en anglais seulement)** : [État du saumon du Pacifique au Canada : Réponses aux changements climatiques et aux perturbations de l'habitat \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)
- **Projet de survie dans la mer des Salish – Résultats de recherche (en anglais seulement)** : [Research Findings - Salish Sea Marine Survival Project](#)
- **NuSEDS – Nouveau système de base de données sur les échappées du saumon** [NuSEDS – Nouveau système de base de données sur les échappées du saumon – Portail du gouvernement ouvert \(canada.ca\)](#)

Principaux sigles et acronymes

- **COIV** : côte ouest de l'île de Vancouver
- **COSEPAC** : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
- **DAGT** : diagnostics aquatiques, de la génomique et de la technologie
- **DSE** : Division de la science des écosystèmes
- **DSO** : Division des sciences océanologiques
- **EA** : évaluation des impacts
- **EPR** : évaluation du potentiel de rétablissement
- **ESR** : évaluation des stocks et recherche
- **FRISCB** : Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique
- **FSP** : Fondation du saumon du Pacifique
- **ISSP** : Initiative de la Stratégie pour le saumon du Pacifique
- **ISSS** : Initiative stratégique visant la santé du saumon
- **LEP** : *Loi sur les espèces en péril*
- **MERS** : méthode d'évaluation des risques pour le saumon
- **MPO** : Pêches et Océans Canada
- **NuSEDS** : nouveau système de base de données sur les échappées du saumon
- **PGIP** : Plan de gestion intégrée des Pêches
- **PMVS** : Programme de mise en valeur des salmonidés
- **PPGR** : prestation des programmes de gestion des ressources
- **PPPH** : Programme de protection du poisson et de son habitat
- **PRL** : point de référence limite
- **PRS** : Politique de répartition du saumon
- **PSS** : Politique concernant le saumon sauvage
- **SCA** : systèmes de connaissances autochtones
- **SCAS** : Secrétariat canadien des avis scientifiques
- **TSP** : Traité sur le saumon du Pacifique
- **UC** : unité de conservation
- **UD** : unité désignable
- **ZG** : zone de gestion
- **ZGICNP** : zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique
- **ZGS** : zone de gestion des stocks
- **ZPM** : zone de protection marine

Annexe B : Suivi du Plan de mise en œuvre de la PSS

Il s'agit d'un document d'accompagnement détaillé qui décrit l'état d'avancement d'une activité particulière et les principaux travaux réalisés à ce jour. De plus, le tableau ci-après décrira tous les défis auxquels font face les activités et expliquera les stratégies d'atténuation en place pour ramener les activités retardées ou confrontées à des défis au statut « En bonne voie ».

ACTIVITÉS AYANT UNE DATE D'ACHÈVEMENT CIBLE	
Terminée	L'activité était terminée à la date d'achèvement prévue.
En bonne voie	Des progrès ont été réalisés pour cette activité, et elle est en bonne voie d'être achevée à la date d'achèvement prévue.
Retardée	L'activité est retardée, mais des stratégies d'atténuation sont en place pour la terminer.

ACTIVITÉS CONTINUES	
En bonne voie, en cours	Des progrès ont été réalisés cette année et l'activité est en bonne voie d'être réalisée sur une base continue.
Confrontée à des défis, en cours	L'activité se heurte à des difficultés d'exécution, et des stratégies d'atténuation ont été mises en place dans le but de la faire passer au statut « En bonne voie, en cours ».

Approches globales

N° d'identification	Approche générale	Statut actuel
N° d'identification de l'approche	Description de l'approche générale, telle que publiée dans le Plan de mise en œuvre de la PSS	Voir la légende ci-dessus
A	Mobiliser les Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Yukon, les partenaires et les intervenants à l'échelle locale pour tirer parti des Systèmes de connaissances autochtones (SCA) et de l'expertise locale afin d'acquérir une compréhension de la situation de l'habitat et d'autres facteurs limitant la production	En bonne voie, en cours
B	Appuyer les processus et la capacité de gouvernance du saumon des Premières Nations visant à faciliter la collaboration	En bonne voie, en cours
C	Tenir compte des principes directeurs et des objectifs de la PSS dans les activités de gestion et de programme en cours, tant à l'interne qu'avec les partenaires	En bonne voie, en cours
D	Tenir compte des principes directeurs et des objectifs de la PSS dans les processus de planification annuels et pluriannuels	En bonne voie, en cours
E	Adapter et mettre à jour les pratiques exemplaires en fonction des leçons apprises	En bonne voie, en cours
F	Poursuivre les discussions sur la planification intégrée au moyen de divers mécanismes, y compris des tables rondes locales	En bonne voie, en cours
G	Tenir compte des activités de la PSS dans le processus d'inscription en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP) pour toute espèce de saumon sauvage	En bonne voie, en cours
H	Travailler à une approche intégrée du saumon sauvage avec la province de la Colombie-Britannique	En bonne voie, en cours
I	Poursuivre la collaboration avec les gouvernements des Premières Nations du Yukon et le Sous-comité du saumon du Yukon pour faire progresser le travail sur le saumon au Yukon	En bonne voie, en cours

Suivi des activités

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
Numéro de l'activité (1-48)	À quelle étape de la mesure dans le Plan de mise en œuvre de la PSS cette activité correspond-elle?	Description de l'activité entreprise, telle que publiée dans le Plan de mise en œuvre de la PSS	Quel est le secteur/la direction générale responsable de l'exécution de cette activité?	Quand cette activité doit-elle être terminée?	Voir la légende ci-dessus	Résumé des principaux travaux entrepris à ce jour, des difficultés rencontrées et des stratégies d'atténuation en place pour réduire ces difficultés afin de ramener l'activité en bonne voie
1	1.1 – Détermination des UC	Maintenir une base de données des descriptions des UC faisant autorité et indiquant les paramètres biologiques et géographiques, et la rendre accessible au public sur le portail des données ouvertes du gouvernement du Canada	Sciences – Recherche et Évaluation des stocks (RES)	31 mars 2019	Terminée	Toutes les descriptions des UC actuelles sont affichées sur le Portail de données ouvertes du gouvernement. Si de nouvelles UC sont décrites, la base de données sera mise à jour au fur et à mesure que l'information sera disponible. Portail de données ouvertes du gouvernement : Portail de données ouvertes du gouvernement (canada.ca) .
2	1.1	Élaborer un cadre d'examen et d'approbation des révisions apportées aux descriptions des UC	Sciences – RES	31 mars 2020	Terminée	Cette activité a été menée à bien et exécutée intégralement. Le Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) a procédé à un examen complet du cadre de révision des UC. Le document publié peut être consulté à l'adresse suivante : Document de recherche 2019/015 (dfo-mpo.gc.ca) .
3	1.2 – Élaborer des critères pour évaluer les UC et déterminer des points de référence pour l'état biologique	Modifier les paramètres existants ou en élaborer de nouveaux afin de traiter les UC qui ne peuvent pas être évaluées avec les outils actuels d'évaluation de l'état et sous réserve des modifications au processus d'examen du SCAS	Sciences – RES	En cours, selon les besoins	En bonne voie, en cours	En 2020 a été publiée la recherche concernant l'utilisation des caractéristiques de l'habitat visant à renseigner sur la capacité de charge des systèmes lacustres dont les données sont limitées et où vit le saumon rouge. Elle est disponible ici (en anglais seulement) : Landscape and biophysical controls of lake productivity to inform evaluation of sockeye salmon (Oncorhynchus nerka) populations in data-limited regions - Atlas - 2020 - Limnology and Oceanography - Wiley Online Library (Contrôles paysagers et biophysiques de la productivité des lacs pour renseigner sur l'évaluation des populations de saumon rouge (<i>Oncorhynchus nerka</i>) dans les régions aux données limitées – Atlas – 2020 – Limnology and Oceanography – Wiley Online Library). D'autres approches seront élaborées au besoin.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
4	1.2	Documenter de nouvelles méthodes pour évaluer l'état des UC ou des groupes d'UC et mener un examen par les pairs par l'intermédiaire du SCAS	Sciences – RES	En cours, selon les besoins	En bonne voie, en cours	Trois projets de développement de nouvelles méthodes ont été lancés en 2020 : (1) un examen des données et l'élaboration de points de référence pour le saumon rouge des rivières Nass et Skeena afin d'atteindre les objectifs de la PSS et du TSP; (2) le lancement d'un projet visant à établir des points de référence biologiques pour le saumon rouge de l'inlet Rivers afin d'orienter les allocations liées aux traités avec les Premières Nations, et d'atteindre les objectifs de la PSS; (3) une recherche visant à rétablir les abondances des saumons du Yukon d'origine canadienne au niveau de l'UC et à établir des points de référence provisoires (PSS), et un objectif global d'échappée pour atteindre les objectifs du TSP.
5	1.2	Élaborer une stratégie pour améliorer la documentation sur les normes de données, les méthodes et la production de rapports sur les programmes de surveillance	Sciences DSE, RES	31 mars 2022	En bonne voie	L'élaboration d'une stratégie de données sur les saumons du Pacifique et d'outils de gestion de projet a été lancée en 2020. Ces travaux comprennent le développement de normes pour les données, l'uniformisation des méthodes de collecte de données et le suivi de l'affectation des ressources, des responsabilités et des réalisations pour les programmes de surveillance (DMApp).
6	1.3 – Surveiller et évaluer l'état des UC	Appliquer et perfectionner une approche pour définir et établir l'ordre de priorité des UC ou des groupes d'UC pour les évaluations de l'état biologique	Sciences – RES Gestion des pêches – Gestion du saumon et Service à la clientèle (GSSC)	31 mars 2020	Retardée	Des ZGS (comprenant une ou plusieurs UC) ont été déterminées pour mettre en œuvre les dispositions sur les stocks de poissons de la nouvelle <i>Loi sur les pêches</i> , afin de permettre une approche coordonnée pour l'exécution du programme, de réduire les dédoublements et de gérer la charge de travail. Les 69 ZGS seront utilisées pour regrouper les UC à des fins de planification, notamment l'établissement de l'ordre de priorité des UC dans les évaluations de l'état biologique. On comprend maintenant mieux le travail requis pour effectuer les « évaluations de l'état biologique ». L'élaboration, l'examen et l'acceptation d'un outil fondé sur les risques s'appliquant aux ZGS, dans le but d'établir l'ordre de priorité des évaluations de l'état et le forum approprié à cette fin, se sont révélés difficiles, car cette activité nécessite parfois une coordination importante et continue entre des secteurs. L'une des questions en suspens est de déterminer dans quelle mesure l'application d'un outil de définition de la priorité est un processus collaboratif mobilisant les intervenants, et le type de forum approprié pour le réaliser. Les précédents travaux visant à établir un ordre de priorité fondé sur les risques pour les zones de gestion (ZG) peuvent être utiles pour guider le travail d'établissement des priorités, et les outils existants pourraient également être améliorés pour les évaluations de l'état d'avancement de la PSS. Les évaluations de l'état peuvent nécessiter une approche à plusieurs niveaux fondée sur l'utilisation prévue de

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
						l'évaluation, afin que le travail d'établissement des priorités réalisé avec les ressources disponibles soit rentable. Il doit être possible, dans une période relativement courte, d'utiliser des critères et des outils de risque pour les ZGS en faisant appel au Comité de coordination de l'évaluation du saumon pour qu'il réalise un examen interne initial. La mobilisation élargie des Premières Nations et des intervenants nécessitera un atelier portant sur l'approche.
7	1.3	Poursuivre la surveillance des UC, sur une base prioritaire, à l'aide de méthodes de surveillance intensive et étendue fondées sur des indicateurs	Sciences – RES, DSE	En cours	En bonne voie, en cours	Les UC et les stocks de saumons sont surveillés chaque année. Les plans de surveillance varient selon le secteur et l'année, en fonction de la composition du stock et des niveaux de rendement attendus. L'ampleur et la profondeur de ces programmes ont été améliorées grâce à la mise en œuvre du nouveau TSP et des ressources connexes en 2020. Des outils visant à organiser et à surveiller ces programmes quant aux ressources et aux produits livrables sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'activité 5.
8	1.3	Mettre à jour la base de données sur l'abondance des géniteurs liée aux UC dans le NuSEDS et la publier sur le portail des données ouvertes	Sciences – RES	Chaque année, le 31 mars	En bonne voie, en cours	Les données sont reçues et entrées dans NuSEDS tout au long de l'année. Les données du NuSEDS affichées sur le portail des données ouvertes sont actualisées chaque année et l'ont été en décembre 2020. La base de données se trouve ici : NuSEDS – nouveau système de base de données sur les échappées du saumon – Portail du gouvernement ouvert (canada.ca) .
9	1.3	Intégrer la recherche sur l'abondance, la santé et l'état du saumon rouge du fleuve Fraser pendant sa migration dans le milieu marin à partir de l'embouchure du fleuve Fraser par le détroit de Johnstone	Sciences Sciences – RES, DSE, DAGT	31 mars 2022	En bonne voie	La synthèse des données provenant de divers relevés scientifiques est en cours, et fournira des informations sur l'abondance, la santé et l'état du saumon rouge du fleuve Fraser pendant sa migration dans le détroit de Géorgie.
10	1.3	Collaborer avec la FSP pour améliorer le transfert de données, leur disponibilité et leur fourniture	Sciences – RES	En cours	En bonne voie, en cours	Un groupe de travail MPO-FSP a été mis sur pied pour soutenir l'outil Pacific Salmon Explorer, et des discussions sont en cours concernant la disponibilité et la fourniture de données afin d'atteindre les objectifs de la FSP. Cette activité porte également sur la stratégie de la gestion des données sur les saumons du Pacifique du MPO, en cours d'élaboration, et devrait améliorer les produits de données du MPO sur les saumons et leur accessibilité.
11	2.1 – Documenter les caractéristiques de l'habitat	Travailler avec la FSP afin de documenter les caractéristiques de l'habitat des saumons	Sciences DSE, RES	31 mars 2021	Retardée	La COVID-19 a entraîné des priorités imprévues et concurrentes ce qui a eu une incidence sur la progression de cette activité.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
12	2.1	Utiliser les renseignements provenant de l'activité 11 concernant les indicateurs d'état de l'habitat d'eau douce afin d'éclairer les éléments d'un cadre d'évaluation des risques pour expliquer l'état et les tendances d'une UC ou d'un groupe d'UC (p. ex., le saumon chinook de la COIV)	Sciences DSE, RES	31 mars 2021	Retardée	Au cours de l'exercice 2020-2021, les progrès ont été retardés en raison de la COVID-19 et de nouvelles priorités inattendues. Toutefois, la Central West Coast Forest Society (CWFS) examine actuellement les indicateurs locaux concernant l'habitat, et les compare aux indicateurs régionaux à plus grande échelle disponibles dans le Pacific Salmon Explorer, pour les utiliser comme base dans les évaluations des risques de l'UC de saumon de la COIV. Une collaboration est possible avec la CWFS et les groupes des milieux aquatiques de la côte ouest pour ces évaluations. Le Secteur de la côte sud et les groupes fondamentaux des Sciences peuvent investir des efforts supplémentaires pour coordonner ces activités au moyen de tables rondes locales et d'un processus de MERS.
13	2.1	Utiliser les résultats de l'activité 12 pour recenser les mesures éventuelles pouvant traiter les principales menaces et les facteurs limitatifs dans un plan de rétablissement de gestion intégrée pour les UC visées	Gestion des pêches – PPGR, Sciences – DSE, RES	31 mars 2022	Retardée	Ce travail est en cours, car des plans de rétablissement sont nécessaires, mais ils relèvent en grande partie de nouvelles dispositions sur les stocks de poissons de la <i>Loi sur les pêches</i> modernisée. Les directives nationales sur les éléments du plan de rétablissement et les rôles et responsabilités sont en voie d'être finalisées. Les plans de rétablissement seront appliqués au niveau des ZGS à des fins de planification.
14	2.2 – Choisir des indicateurs et définir des points de référence pour l'évaluation de l'habitat	Assembler des données, effectuer des analyses et publier un ou plusieurs rapports afin de déterminer un ensemble de base d'indicateurs environnementaux	Sciences DSE, RES	En cours	En bonne voie, en cours	Des indicateurs environnementaux de base sont définis dans plusieurs rapports annuels, notamment le rapport annuel sur l'état de l'océan Pacifique, les rapports et les publications sur l'état du saumon et les rapports sur les perspectives concernant le saumon en lien avec les conditions environnementales, lesquels renseignent sur les rendements des saumons de l'année à venir.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
15	Autres travaux stratégiques	Appliquer les objectifs de la PSS à tous les travaux actuels et futurs de la Direction générale de la gestion des écosystèmes qui pourraient avoir une incidence sur l'habitat des saumons sauvages du Pacifique	Gestion des écosystèmes – PPPH	En cours	En bonne voie, en cours	Les capacités supplémentaires récemment ajoutées au PPPH ont permis d'augmenter considérablement les activités de réglementation dans la région du Pacifique afin d'aider à protéger et à conserver le poisson et son habitat. Cela inclut un nombre accru d'examen réglementaires, un meilleur suivi des incidents et une surveillance accrue des travaux, des projets ou des activités susceptibles d'affecter le poisson et son habitat. La Division de la planification intégrée du PPPH travaille activement à : déterminer, recueillir et analyser les données sur le poisson et son habitat; élaborer des outils pour cartographier et établir des rapports sur l'état du poisson et son habitat; fournir des conseils techniques et une expertise pour soutenir les processus de planification basés sur l'habitat et le bassin hydrographique; créer des politiques et des cadres pour soutenir l'élaboration de projets efficaces de restauration et de compensation ainsi que l'établissement de zones d'importance écologique. Une grande partie de ce travail se fait en partenariat avec d'autres intervenants, notamment la province de la Colombie-Britannique, le territoire du Yukon, les Premières Nations et des organisations non gouvernementales de protection de l'environnement. En collaborant avec d'autres intervenants pour élaborer et mettre en œuvre des cadres, des outils et des directives, le PPPH s'efforce de façon proactive de restaurer, protéger et conserver le poisson et son habitat.
16	3.1 – Déterminer des indicateurs pour surveiller l'état des écosystèmes d'eau douce	Publier le rapport sur la MERS pour évaluer le risque d'événements ou de régimes de perturbation dans les écosystèmes d'eau douce et marins afin de contrôler l'état et les tendances des UC	Sciences – RES	31 mars 2019	Retardée	Trois ébauches de documents ont été achevées et sont en cours de révision pour être mises à disposition sous forme d'un ensemble intégré. Il s'agit de : <ol style="list-style-type: none"> 1. Origines et développement d'une MERS et pertinence pour la PSS; 2. Application de la MERS et résultats pour le saumon chinook de Cowichan; 3. Guide général pour les applications de la MERS.
17	3.2 – Intégrer l'information sur le climat et les océans dans les processus annuels de gestion des saumons	Publier des rapports sur les résultats des applications initiales de la MERS à partir d'un ou de plusieurs ateliers (p. ex., saumon chinook de la Cowichan, saumon rouge de la baie Barkley)	Sciences – DSE	31 mars 2020	Retardée	Les ébauches de rapports sont terminées, mais la finalisation des rapports a été retardée en raison de restrictions liées à la COVID, et de répercussions sur la réalisation des consultations avec les groupes locaux.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
18	3.1, 3.2	Utiliser les résultats de l'activité 17 pour déterminer les mesures possibles afin d'aborder les menaces et facteurs limitatifs principaux dans les plans de rétablissement des UC visées (p. ex., le saumon chinook de la COIV)	Gestion des pêches – PPGR Sciences – DSE, RES	31 mars 2021	Retardée	Les travaux sur la rivière Cowichan sont résumés dans un rapport intitulé « Cowichan Watershed and Chinook Health Initiative », disponible ici (en anglais seulement) : Cowichan Watershed Health and Chinook Initiative (Initiative sur la santé des bassins versants de la rivière Cowichan et du saumon chinook) (pacfish.ca). La mise en œuvre des facteurs clés, en particulier l'eau et le débit, est gérée par les gouvernements locaux et les tribus de Cowichan. Ces travaux ont également été intégrés à l'initiative sur le saumon chinook du sud de la Colombie-Britannique. Les progrès ont été retardés en raison de restrictions liées à la COVID.
19	3.1	Programme sur l'état du saumon afin d'évaluer l'état et les tendances des saumons et des conditions environnementales connexes dans les écosystèmes marins et dulcicoles	Sciences Sciences – DSE, RES, DSO	En cours	En bonne voie, en cours	Le programme sur l'état du saumon a évalué l'état et les tendances des saumons et des conditions environnementales connexes et a publié des rapports annuels. Par ailleurs, le programme sur l'état du saumon permet également de mettre à jour les rapports annuels sur l'état de l'océan Pacifique et les rapports sur les perspectives concernant le saumon.
20	3.1, 3.2	Assembler des données environnementales (p. ex., indices climatiques, indices de la circulation océanique, température de l'eau douce, rejets, charges de nutriments, production primaire) afin d'évaluer les possibilités d'interactions entre le climat, les écosystèmes et l'état de l'habitat pour contrôler l'état et les tendances affichées par les UC prioritaires (p. ex., le saumon rouge et le saumon chinook du sud) dans les zones biogéoclimatiques représentatives (comme le fleuve Fraser, la côte ouest de l'île de Vancouver)	Sciences DSE, DSO, RES	En cours	En bonne voie, en cours	Le programme sur l'état du saumon a évalué l'état et les tendances des saumons et des conditions environnementales connexes et a publié des rapports annuels. Par ailleurs, le programme sur l'état du saumon permet également de mettre à jour les rapports annuels sur l'état de l'océan Pacifique et les rapports sur les perspectives concernant le saumon.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
21	3.1, 3.2	Rendre compte de l'utilité des indicateurs pour comparer le ou les rôles des principaux facteurs des écosystèmes marins et dulcicoles dans le contrôle de l'état et des tendances affichées par des UC sur lesquelles on dispose de beaucoup de données et les groupes d'UC correspondants, dans deux ou plusieurs zones biogéoclimatiques majeures de la région du Pacifique au Canada	Sciences DSE, RES	31 mars 2021	Retardée	Le principal rapport lié à cette activité a été retardé. Des informations sur les principaux facteurs qui influencent l'état et les tendances des UC du saumon sont fournies dans les rapports annuels sur l'état du saumon et les rapports sur l'état de l'océan Pacifique. La préparation de rapports fait partie du cycle annuel des activités du programme sur l'état du saumon.
22	3.2	Fournir des données chronologiques sur l'environnement et sur les saumons (p. ex., indicateurs sur le saumon rouge à l'échelle de la côte) pour la réunion sur l'état de l'océan	Sciences DSE, RES	En cours	En bonne voie, en cours	Chaque année, de nombreuses contributions sont versées lors de la réunion sur l'état de l'océan Pacifique, lesquelles sont ensuite documentées dans les rapports annuels sur l'état de l'océan Pacifique. Ces contributions font partie du cycle annuel des activités du programme sur l'état du saumon.
23	3.2	Élaborer des options et des actions recommandées dans le cadre du projet de survie des saumons dans la mer des Salish afin de contrer les menaces anthropiques et les facteurs limitatifs biologiques qui nuisent à la survie des saumons chinooks et cohos dans la mer des Salish	Sciences DSE, RES	1 ^{er} décembre 2019	Terminée	Le comité de synthèse de la mer des Salish a publié la synthèse complète et les rapports sommaires finaux en 2021. Ils sont disponibles ici (en anglais seulement) : Research Findings - Salish Sea Marine Survival Project .
24	Autres travaux stratégiques	Appuyer les initiatives nationales et provinciales et accroître la communication entre les organismes sur les difficultés d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs en ce qui concerne les valeurs des écosystèmes aquatiques communs	Politique et services économiques – Politiques	31 mars 2019	Terminée	Le MPO poursuit sa collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet des questions liées à l'habitat et avec des collègues nationaux au sujet des discussions sur les plans de rétablissement.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
25	4.1 – Mise en place d'un processus provisoire pour la gestion des UC prioritaires	Inclure l'information sur l'état des UC à prendre en compte dans les PGIP	Gestion des pêches – GSSC Sciences – RES	En cours	En bonne voie, en cours	Toutes les informations disponibles sur les évaluations de l'état terminées, les désignations de l'état biologique intégré et les évaluations du COSEPAC sont incluses dans les PGIP. Elles portent sur 29 des 35 UC de saumon chinook du sud de la Colombie-Britannique, 5 de saumon coho du Fraser intérieur et toutes les UC de saumon rouge du fleuve Fraser. De plus, les résultats de l'examen d'une approche fondée sur l'habitat visant à déterminer les points de référence pour les UC de saumon coho du détroit de Georgie et du bas Fraser sont disponibles. Les progrès réalisés dans le cadre de cette activité seront liés à l'achèvement des évaluations de l'état biologique intégré effectuées dans le cadre de la PSS; à mesure que les évaluations seront terminées, l'information sera incluse dans les sections pertinentes des PGIP.
26	4.1	Publier des directives décrivant la façon dont le MPO traite les UC dans la zone d'état rouge	Gestion des pêches – GSSC, Sciences – DSE, RES	31 mars 2022	En bonne voie	Le MPO travaille actuellement à mettre en œuvre la nouvelle <i>Loi sur les pêches</i> , ce qui nécessitera la mise en œuvre des éléments de l'approche de précaution et des plans de rétablissement pour les principaux stocks prescrits par le règlement, et étant inférieurs à un point de référence limite (PRL) défini. À l'échelle nationale, l'accent est mis sur l'élaboration d'avis afin de soutenir la mise en œuvre des dispositions de la <i>Loi sur les pêches</i> . En ce qui concerne les saumons du Pacifique, un travail est mené en interne afin d'examiner la mise en œuvre des dispositions, et de s'assurer qu'elle est conforme à l'orientation stratégique visant à traiter les UC classées dans une zone d'état rouge dans le cadre du PSS et les unités désignables (UD) à risque ayant été relevées par le COSEPAC, et qui seront prises en compte dans le processus d'inscription de la LEP. Les directives nationales relatives à la mise en œuvre des dispositions sur les stocks de poissons devraient être disponibles au cours de l'année à venir, et des travaux sont en cours pour soutenir l'application de ces directives pour les saumons, ainsi qu'une harmonisation avec les directives du PSS pour les UC dans la zone d'état rouge.
27	4.1	Améliorer l'intégration de l'information disponible sur l'état de l'habitat et de l'écosystème dans les PGIP	Gestion des pêches – GSSC	En cours	Confrontée à des défis, en cours	Les PGIP intègrent l'information sur l'état des écosystèmes et de l'habitat lorsque l'information est disponible. Toutefois, un examen rigoureux et l'intégration de l'information disponible dans les PGIP n'ont pas été effectués. Il existe un certain nombre de programmes internes et externes qui compilent l'information sur l'état des écosystèmes et de l'habitat des saumons. On s'efforcera d'établir des liens avec ces programmes et d'intégrer les renseignements disponibles dans les PGIP sur les saumons, dans la mesure du possible. En voici des exemples:

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
						<ul style="list-style-type: none"> Programme sur l'état du saumon (Sciences du MPO) : depuis 2019, une vaste section sur l'environnement contenant des renseignements sur les écosystèmes dulcicoles et marins compilés dans le cadre du programme sur l'état du saumon a été ajoutée aux PGIP sur les saumons. Dans certains cas, des travaux plus détaillés sur les écosystèmes et l'habitat liés à divers stocks de saumons pourraient être disponibles dans le cadre de ce programme, et des efforts seront déployés pour déterminer comment ces informations peuvent être intégrées aux PGIP. Programme de protection du poisson et de son habitat (Gestion des écosystèmes du MPO) : le PPPH reprend la planification stratégique intégrée dans le cadre d'une approche globale intégrée de gestion des saumons. Pacific Salmon Explorer (Fondation du saumon du Pacifique) : cet outil fournit au public des renseignements à jour sur l'état actuel des UC de saumon et les pressions exercées sur leur habitat au niveau des côtes nord et centrale de la Colombie-Britannique. Des travaux sont en cours avec les partenaires locaux pour étendre cet outil à la rivière Nass, à la côte sud, au fleuve Fraser et à l'île de Vancouver. Plan d'intervention d'urgence en cas de sécheresse de la Colombie-Britannique (province de Colombie-Britannique et Agriculture et Agroalimentaire Canada) : ce plan vise à améliorer les communications et la coordination des mesures en lien avec les sécheresses, et à réduire les répercussions sur les personnes et les écosystèmes aquatiques en période de pénurie d'eau. <p>Dans l'ensemble, ce projet est abordé de façon itérative à mesure que l'information devient disponible. D'autres travaux sont nécessaires pour planifier une approche stratégique permettant d'accroître les informations dans les PGIP et parcourir les documents devant être inclus pour soutenir les processus de gestion. La coordination et l'intégration de plusieurs programmes peuvent être élaborées par le Comité exécutif stratégique du saumon. Certains travaux pourraient être coordonnés par l'entremise du programme sur l'état du saumon, avec l'aide de la Gestion des pêches.</p>
28	4.1	Terminer les évaluations du potentiel de rétablissement et déterminer les options de rétablissement pour les espèces et stocks de saumon évalués par le COSEPAC	Gestion des pêches – GSSC, Sciences – SCAS, RES	En cours	En bonne voie, en cours	Un processus d'avis scientifique du SCAS sur l'évaluation du potentiel de rétablissement (EPR) a été achevé pour l'UD de saumon rouge du lac Cultus en octobre 2019 avec la publication de l' avis scientifique du SCAS en 2020. Pour les neuf autres UD de saumon rouge du fleuve Fraser ayant été évaluées, l'EPR a été divisée en deux parties. La partie 1, terminée en octobre 2019, a examiné les éléments 12, 13, 15 et 19-21 de l'EPR (c.-à-d. l'analyse quantitative des cibles de rétablissement, la probabilité d'atteindre les cibles de rétablissement, et les effets d'atténuation) et a résumé la façon dont ces éléments joueraient un rôle

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
						<p>pour l'élément 22 (c.-à-d. les dommages admissibles). L'avis scientifique du SCAS pour la partie 1 de l'EPR a été publié en 2020 et le document de recherche du SCAS a été publié en 2021. La partie 2 de l'EPR a évalué les éléments 1 à 11, 14, 16 à 18. Elle a été terminée en mars 2021, et l'avis scientifique doit être publié fin 2021, et le document de recherche début 2022.</p> <p>L'EPR du SCAS pour 11 UD de saumon chinook du fleuve Fraser a également été divisée en deux parties. La partie 1 a eu lieu en décembre 2019 et a porté sur les éléments 1 à 11 du saumon chinook du fleuve Fraser. Cela a donné lieu à la publication d'un avis scientifique du SCAS en 2020. La partie 2 de l'EPR (éléments 12 à 22) a été terminée en mars 2021 et a entraîné la publication d'un avis scientifique du SCAS à l'été 2021.</p> <p>Le SCAS réalise actuellement la phase de planification pour des EPR de deux UD de saumon chinook (populations mises en valeur des UD 19 et 20) sur la côte est de l'île de Vancouver, et de deux UD de saumon chinook (populations mises en valeur des UD 24 et 25) sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Il est prévu que ces deux processus soient terminés au début de l'exercice 2022-2023.</p> <p>Des EPR sont également prévues pour un deuxième groupe de sept UD de saumon chinook du sud de la Colombie-Britannique (UD 1, 6, 13, 15, 20, 24, 25) étant inscrites soit comme « espèce en voie de disparition » (4) soit comme « espèce menacée » (3) en 2021-2022, et une réunion du SCAS doit avoir lieu entre le début et la moitié de l'exercice 2022-2023.</p> <p>La détermination des options de rétablissement est en cours pour le saumon rouge du Sakinaw, le saumon chinook de l'Okanagan et le saumon coho du Fraser intérieur (notamment le saumon rouge du lac Cultus) et le saumon chinook du Fraser. Le MPO reconnaît qu'il existe un intérêt important et soutenu du public pour les EPR, les inscriptions en vertu de la LEP et les plans de rétablissement.</p>
29	4.2 – Conception et mise en œuvre d'un processus de planification stratégique intégrée pour la conservation des saumons	Cartographier les UC, les écosystèmes marins et d'eau douce, les unités de gestion des pêches et les unités de perspective pour clarifier les connexions et l'imbrication	Sciences – RES	31 mars 2019	Retardée	Les travaux sont en cours et les cartes des UC ont été mises à jour, mais il reste des vérifications à effectuer, et les UC du Yukon doivent être ajoutées. Les cartes des ZGS, qui regroupent des UC, ont commencé à être réalisées et ce travail devrait avancer rapidement. La cartographie des zones de gestion des pêches sera la dernière étape après un certain travail conceptuel pour aborder la question de l'échelle de ces cartes. Le projet devrait être achevé d'ici l'hiver 2022.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
30	4.2	Élaborer des points de référence pour la pêche et les règles de décision connexes qui prennent en compte les facteurs biologiques et autres dans la gestion de la pêche, selon ce que les priorités et la capacité autorisent	Gestion des pêches – GSSC Sciences – RES	En cours	En bonne voie, en cours	<p>Les points de référence de la pêche et les règles de décision connexes pour les zones de gestion des pêches sont documentés dans les PGIP annuels pour les saumons. On envisage d'élaborer de nouveaux points de référence des pêches ou de nouvelles règles de décision pour les zones de gestion des pêches prioritaires ou de modifier les points de référence et règles de décision existants; ces éléments font l'objet de consultations dans le cadre du processus d'élaboration des PGIP pour les saumons.</p> <p>En 2018, les consultations sur les points de référence révisés de l'état des stocks fondés sur l'abondance et les plafonds des taux d'exploitation pour le saumon coho du Fraser intérieur ont été achevées et documentées dans le PGIP de 2019-2020 pour les saumons du sud de la Colombie-Britannique. D'autres travaux sont en cours pour élaborer de nouveaux outils afin de mettre en œuvre les dispositions sur les stocks de poissons de la <i>Loi sur les pêches</i> modernisée, y compris l'élaboration de PRL pour les principaux stocks de poissons. Ces renseignements seront intégrés aux PGIP à mesure que les travaux seront terminés.</p> <p>Un processus d'examen par les pairs du SCAS est prévu pour février 2022, afin de fournir un avis scientifique sur les lignes directrices relatives aux PRL dans le cadre des dispositions sur les stocks de poissons. Le processus est dirigé par le bureau national du SCAS à Ottawa, avec le soutien de la région du Pacifique. L'avis scientifique du SCAS et le document de recherche découlant de cette réunion doivent être publiés fin 2022.</p>
31	4.2	Élaborer un plan de rétablissement pour le saumon chinook de la COIV	Sciences – RES	2020	Retardée	<p>Dix ateliers d'évaluation des risques sont terminés et des travaux sont en cours pour combler les principales lacunes dans les connaissances recensées pendant ces ateliers. Un comité directeur conjoint MPO–Nuu-Chah-Nulth a été mis sur pied pour orienter l'élaboration du plan de rétablissement, et un atelier d'évaluation des risques marins est prévu pour l'automne 2021.</p> <p>En raison de la COVID-19, les activités de terrain et les ateliers d'évaluation des risques ont été retardés. Par ailleurs, il est nécessaire d'harmoniser le processus d'inscription de la LEP avec le processus d'établissement du plan de rétablissement, car le COSEPAC a évalué le saumon chinook de la COIV comme une « espèce menacée ». Le projet devrait être achevé d'ici le 31 mars 2022.</p>

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
32	4.2	Au moment de l'inscription d'une UD de saumon du Pacifique, lancer le processus de planification du rétablissement	Gestion des écosystèmes – LEP	En cours	En bonne voie, en cours	Aucune UD de saumon n'a été inscrite en vertu de la LEP en 2020-2021 et donc aucun processus de planification du rétablissement n'a été entrepris.
33	Autres travaux stratégiques	Progresser dans la mise en œuvre de la zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique (ZGICNP), en s'appuyant sur le plan de la ZGICNP dans un cadre de gestion écosystémique	Gestion des écosystèmes – Océans	En cours	En bonne voie, en cours	<p>En janvier 2021, les jalons ci-dessous avaient été atteints.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de l'examen technique approfondi par les intervenants et le MPO du premier scénario provisoire de réseau d'aires marines protégées (AMP; avril 2020) • Achèvement de la compilation et de l'évaluation des commentaires découlant de l'examen (octobre 2020) • Élaboration et confirmation de la mise en œuvre collaborative d'une structure de co-gouvernance en vertu de l'Accord-cadre de réconciliation pour les océans (novembre 2020) • Élaboration et confirmation de la portée et du calendrier des produits livrables du processus de planification (novembre 2020) • Lancement des révisions du scénario de conception du réseau d'AMP en tenant compte des commentaires découlant de l'examen (janvier 2021)
34	Autres travaux stratégiques	Documenter les activités du PMVS par UC (mise en valeur, participation communautaire, restauration de l'habitat)	Gestion des pêches – PMVS	Juin 2019	Retardée	Toutes les améliorations apportées aux écloseries sont documentées dans une base de données régionale par UC. En 2020-2021, le PMVS a travaillé avec d'autres équipes du MPO pour élaborer et remplir le Pacific Restoration Tracker. Cet outil de suivi permet de cartographier les projets et les activités de restauration soutenus par les programmes de paiements de transfert du MPO. Par souci de simplicité et de clarté (c.-à-d. de la représentation visuelle), les projets et les activités de restauration sont présentés sur la carte par bassin hydrographique plutôt que par UC. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour documenter les activités de participation communautaire. Comme les activités du PMVS sont continues et évolutives, nous considérons cette activité de documentation comme une contribution intégrale et continue à la mise en œuvre de la PSS.
35	Autres travaux stratégiques	Poursuivre la mise en œuvre de processus de planification transparents pour la production en écloserie en tenant compte des objectifs de la PSS en matière de conservation des saumons sauvages et de durabilité des pêches	Gestion des pêches – PMVS	1 ^{er} juillet 2019	Terminée	Cette activité est terminée. Le processus de planification intégrée pour la production du PMVS a été mis en œuvre dans le processus de consultation du PGIP. Les consultations annuelles sur les PGIP sont dirigées par la Gestion des pêches et se poursuivent. La production des écloseries du PMVS-MPO est incluse dans cette consultation. Ce processus est décrit dans le document (en anglais seulement) : « SEP Production Planning : A Framework » (Programme de mise en valeur des salmonidés : un cadre) » (MPO 2012, mis à jour en 2018).

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
36	Autres travaux stratégiques	Envisager l'utilisation de nouveaux outils de recherche pour le diagnostic et l'étude des maladies et d'autres états pathologiques touchant les saumons sauvages	Sciences – DAGT	En cours	En bonne voie, en cours	Les nouveaux outils et les nouvelles approches sont une activité de recherche continue. Quelques exemples : des outils moléculaires pour identifier les saumons dans un état de maladie virale; des techniques génomiques avancées pour soutenir le développement de tests diagnostiques pour les agents pathogènes; des techniques génomiques avancées pour soutenir le développement de vaccins; une étude des effets des agents pathogènes sur les hôtes; une étude des effets d'une co-infection; l'examen de l'influence des facteurs environnementaux sur le résultat de l'infection; des outils pour prévoir la présence de facteurs de stress précis et l'état de préparation des saumoneaux; un séquençage génomique avancé pour déterminer l'origine des agents pathogènes.
37	Autres travaux stratégiques	Continuer à codiriger le projet de recherche en génomique dans le cadre de l'initiative stratégique visant la santé du saumon	Sciences – DAGT	Décembre 2019	Terminée	Les recherches sur le génome (phase 2) de l'ISSS sont maintenant terminées. Dans l'ensemble, l'ISSS a résolu le typage de plusieurs agents associés aux variations annuelles en matière de survie et de poids relatif du saumon rouge, du saumon chinook et du saumon coho. Les agents pathogènes ayant été modélisés peuvent avoir un effet aussi important que celui de la température, un facteur bien connu associé au déclin des populations de saumons. Deux des six agents pathogènes ayant le plus d'impact sont associés à une exposition aux fermes salmonicoles.
38	Autres travaux stratégiques	Réaliser des travaux de recherche scientifique et un processus d'évaluation des risques associés à la salmoniculture dans des parcs en filet dans la région des îles Discovery pour le saumon rouge du fleuve Fraser en migration	Sciences – DAGT	En cours	En bonne voie, en cours	Des évaluations des risques dirigées par le SCAS ont été achevées afin de fournir un avis scientifique au MPO sur neuf agents pathogènes connus pour causer des maladies dans les opérations aquacoles de la région des îles Discovery. Les résultats ont été publiés en ligne .
39	Autres travaux stratégiques	Revoir les exigences pour les fermes salmonicoles afin de vérifier que les risques pour les saumons sauvages sont minimisés	Gestion des pêches – Aquaculture Sciences – DAGT	30 septembre 2019	Terminée	La première version du Cadre de gestion des risques liés à l'aquaculture a été publiée sur le site Web du MPO en juin 2019. Toutefois, des changements ont été apportés à la suite de commentaires de groupes autochtones et de divers groupes d'intérêt et intervenants : le Comité consultatif scientifique externe, les provinces et territoires, l'industrie, les organisations environnementales et le grand public. Le nouveau cadre doit être publié sur le site Web du MPO d'ici octobre 2021. De nouvelles conditions relatives aux poux de mer pour le permis de pisciculture en milieu marin, assorties de dispositions visant à améliorer le caractère exécutoire, ont été élaborées et publiées le 28 février 2020. De plus, les questions relatives à l'interaction entre les saumons sauvages et d'élevage ont été davantage mises en avant par l'entremise du Comité des introductions et des transferts, en élaborant et en mettant en œuvre de nouveaux outils pour évaluer cet aspect dans les décisions de transfert (à compter de juin 2020).

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
40	Autres travaux stratégiques	Faire appliquer la déclaration obligatoire en vertu du <i>Règlement sur les activités d'aquaculture</i>	Gestion des pêches – Aquaculture	En cours	En bonne voie, en cours	Voici l'état d'avancement des rapports pour 2020-2021 : 1) Données sur le milieu benthique : déclarées à la fin du cycle de production. Ces renseignements sont à jour dans la région du Pacifique, mais le <i>Règlement sur les activités d'aquaculture</i> (RAA) exige officiellement de fournir ces renseignements d'ici le 1 ^{er} avril 2021. 2) Rapport annuel du RAA : rapport de 2020 à remettre au plus tard le 1 ^{er} avril; en cours. 3) Rapport sur les médicaments et les pesticides : rapport trimestriel sur les poissons en milieu marin. Tous les titulaires d'un permis sont en conformité. Le secteur des installations terrestres et en eau douce n'a pas à envoyer sa contribution avant le 1 ^{er} avril. Information à venir. 4) Les avis d'utilisation de pesticides : requis dans les 72 heures suivant chaque dépôt; actuellement conformes pour 2020.
41	5.1 – Évaluer l'état des UC et des populations	Évaluer la valeur de l'évaluation annuelle des stocks de type lacustre et des programmes de surveillance des populations d'alevins d'automne dans le bassin du fleuve Fraser, dans le but d'augmenter de deux à quatre le nombre de lacs évalués chaque année	Sciences – DSE	31 mars 2019	Terminée	Quatre lacs sont maintenant évalués annuellement.
42	5.2 – Planifier et mener les pêches annuelles	Travailler à la mise en œuvre du Cadre de surveillance des pêches et de déclaration des prises afin d'intégrer des normes axées sur les risques et la surveillance des programmes financés par les pêcheurs	Gestion des pêches – GSSC	En cours	En bonne voie, en cours	À la suite de consultations multisectorielles, le MPO a publié la Politique nationale de surveillance des pêches en 2019 , laquelle remplace le Cadre stratégique régional pour la surveillance des pêches et la déclaration de prises dans les eaux du Pacifique (2012). Afin d'assurer une application nationale et cohérente de la Politique de surveillance des pêches, d'autres directives sont fournies dans l' Introduction aux étapes procédurales de mise en œuvre de la Politique de surveillance des pêches . Au vu de l'élaboration et de la finalisation de la Politique nationale de surveillance des pêches, les pêches commerciales ayant été évaluées comme hautement prioritaires dans le cadre stratégique feront l'objet d'une réévaluation dans le cadre de la politique nationale. Les futures évaluations des pêches seront réalisées en vertu de la Politique nationale de surveillance des pêches.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
43	5.4 – Planifier et mettre en œuvre les activités annuelles de mise en valeur	Établir des objectifs biologiques explicites pour l'influence des écloséries sur les populations	Gestion des pêches – PMVS	1 ^{er} juin 2020	Terminée	Le PMVS, soutenu par la Direction des sciences du MPO, a contribué à la publication du document de recherche du SCAS (en anglais seulement) intitulé « Genetically Based Targets for Enhanced Contributions to Canadian Pacific Chinook Salmon Populations » (Cibles génétiques pour les contributions accrues aux populations de saumon chinook du Pacifique du Canada) [Withler, <i>et al.</i> 2018]. Ce document énonçant des objectifs biologiques pour les populations de saumon chinook d'écloserie ou influencées par les écloséries, cette activité est donc terminée. L'élaboration de lignes directrices sur la gestion génétique afin de transposer les recommandations du SCAS en activités du MPO est en cours.
44	5.4	Continuer à mettre en œuvre un cadre décisionnel transparent pour la production en écloserie dans les processus de planification des pêches, qui prend en compte les objectifs de la PSS, la question de la pondération des risques des effets génétiques et les avantages socio-économiques de l'augmentation de l'abondance du stock	Gestion des pêches – PMVS	Juillet 2019	Terminée	Cette activité est terminée. La mise à jour du cadre de planification du MPO (SEP Production Planning : A Framework) [Programme de mise en valeur des salmonidés : un cadre]; MPO 2012, mis à jour en 2018) a été réalisée. Il est maintenant utilisé conjointement avec le document (en anglais seulement) A Biological Risk Management Framework for Enhancing Salmon in the Pacific Region (Cadre de gestion des risques biologiques pour la mise en valeur du saumon dans la région du Pacifique) [MPO 2013], et d'autres documents d'orientation afin de guider les décisions de mise en valeur du MPO-PMVS.
45	5.4	Mettre en œuvre des programmes annuels de mise en valeur qui utilisent les données scientifiques nouvelles sur les interactions entre poissons d'écloserie et sauvages	Gestion des pêches – PMVS	En cours	En bonne voie, en cours	La planification annuelle de la production du MPO pour la mise en valeur a été réalisée au moyen de cadres et de lignes directrices accessibles au public et qui intègrent les données scientifiques actuelles et émergentes. Ces cadres et ces lignes directrices sont mis à jour régulièrement pour tenir compte des changements dans ce type d'information. Le MPO a également mis en œuvre les lignes directrices sur la gestion génétique d'une écloserie établies par le SCAS (Genetically Based Targets for Enhanced Contributions to Canadian Pacific Chinook Salmon Populations [Cibles génétiques pour les contributions de la mise en valeur des populations de saumon chinook du Pacifique canadien]).
46	6.2 – Examens réguliers de la réussite de la PSS	Coordonner les rapports annuels sur la mise en œuvre de la PSS et publier le rapport annuel sur le site Web du MPO	Politiques et services économiques – Politiques	Chaque année, le 30 avril	En bonne voie, en cours	La coordination interne concernant le suivi des activités et les paramètres des rapports est une activité en cours.
47	6.2	Coordonner les rapports quinquennaux et publier le rapport d'examen de cinq ans sur le site Web du MPO	Politiques et services économiques – Politiques	30 avril 2022	En bonne voie	Les travaux préliminaires concernant les paramètres des rapports en sont aux premières étapes de l'élaboration.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
48	Autres travaux stratégiques	Coordonner l'ajout d'activités dans le Plan de mise en œuvre de la PSS en fonction de la refonte de la <i>Loi sur les pêches</i>	Politiques et services économiques – Politiques	2020	Terminée	Cette activité s'est terminée avec la publication de l'addenda au Plan de mise en œuvre de la PSS, lequel énumère six nouvelles activités (voir les activités 49 à 54 ci-dessous).
49	Autres travaux stratégiques	Obtenir de la Direction des sciences de la région du Pacifique du MPO des conseils sur la méthode d'estimation des points de référence limite pour les zones de gestion des stocks de saumon composées d'une ou de plusieurs UC	Sciences – RES	31 mars 2022	En bonne voie	Un processus d'examen par les pairs du SCAS est prévu pour le début de 2022, lequel doit fournir un avis scientifique sur les lignes directrices permettant de définir des PRL pour les unités de gestion des stocks de saumons. Une fois confirmé, le calendrier de la réunion d'examen par les pairs du SCAS et de la publication de l'avis scientifique sera disponible dans le calendrier des avis scientifiques du SCAS .
50	Autres travaux stratégiques	Traduire le guide national sur les plans de rétablissement pour l'appliquer aux saumons du Pacifique en conformité avec la PSS	Sciences	31 mars 2022	En bonne voie	Les directives nationales sur les plans de rétablissement sont à l'état d'ébauche et aucune date de finalisation ou de publication n'est connue pour le moment. Des discussions entre directions/secteurs sur la traduction de l'ébauche du document d'orientation relatif aux saumons du Pacifique sont en cours, et doivent se terminer d'ici le 31 mars 2022.
51	Autres travaux stratégiques	Coordonner la mise en œuvre des dispositions relatives aux stocks de poissons pour les stocks prescrits de saumons du Pacifique	Gestion des pêches	31 mars 2022	En bonne voie	Le MPO a proposé que trois stocks soient prescrits dans le <i>Règlement de pêche (dispositions générales)</i> en vertu des dispositions sur les stocks de poissons : le saumon chinook de la COIV, le saumon chinook de l'Okanagan et le saumon coho du Fraser intérieur. Les travaux sur les plans de rétablissement de ces stocks ont commencé et tiendront compte des nouvelles exigences de la <i>Loi sur les pêches</i> modernisée et des modifications réglementaires proposées, ainsi que de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la PSS.
52	Autres travaux stratégiques	Étudier l'utilisation de l'habitat du saumon coho, sa productivité et sa réaction aux changements d'utilisation des terres dans le bassin versant de la rivière Thompson Nord	Sciences	31 mars 2022	En bonne voie	L'utilisation de l'habitat du saumon coho, la productivité et les réactions à l'utilisation des terres sont des activités de recherche continues. Un programme de recherche de terrain à grande échelle a été lancé en 2019 afin de combler les lacunes liées aux connaissances dans ces domaines de recherche, et la troisième année de recherche de terrain est en cours. De nombreux aspects de ce travail sont en cours, et une première étude sur les réactions de l'habitat du saumon coho à l'utilisation des terres est en bonne voie.

N° d'identification de l'activité	Action requise	Description de l'activité	Responsable(s)	Date cible	Statut actuel	Autres commentaires
53	Autres travaux stratégiques	Engagement pris avec des partenaires externes et les parties prenantes sur les effets cumulatifs, la compensation et l'établissement de réserves d'habitats, le règlement sur les ouvrages et les eaux visés, le Registre de la <i>Loi sur les pêches</i> , les codes de pratique et le cadre de mobilisation	Gestion des écosystèmes	30 septembre 2021	En bonne voie	Ces travaux sont en cours et d'autres renseignements sur la mobilisation menée jusqu'à présent sont disponibles ici : Page d'accueil (parlonshabitatdupoisson.ca)
54	Autres travaux stratégiques	Examiner et mettre à jour le Plan de mise en œuvre de la PSS pour que les définitions qui s'y trouvent concordent avec celles de la nouvelle <i>Loi sur les pêches</i>	Politiques et analyses économiques	31 mars 2022	En bonne voie	La Direction générale a commencé à travailler sur cette activité et prévoit qu'elle sera terminée d'ici le 31 mars 2022.